

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

Le Canada

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphones 1-1000 et 2-25788.

VOL. XIX No 2

BEAU.

MONTREAL, MARDI, 5 AVRIL 1921.

MINIMUM: 34; MAXIMUM: 48.

PRIX: TROIS SOUS

ECHO DES EMEUTES DE QUEBEC DE 1918

Le député de Québec-Ouest demande qu'on indemnise les parents des victimes

DES PRECEDENTS

L'hon. M. Lemieux rappelle l'oeuvre provocatrice du gouvernement durant la guerre

(Tribune de la Presse)
Ottawa, 4. — Comme journée de député, celle que nous venons de finir a été remplie d'incidents, de sensations et tout naturellement d'intérêt. La discussion sur les compensations à accorder aux innocentes victimes des troubles de Québec, 1918, a été bien menée. M. Georges Parent a admirablement placé les faits devant le parlement. L'hon. M. Lemieux a fait un discours au point dans lequel il a mis M. Hocken à sa place.

L'hon. Dr. Beland a plaidé en faveur de la justice et de l'équité dans cette affaire. Nous nous devons de penser les plaies faites à nos nationaux pendant la guerre. L'hon. M. Murphy a relevé avec l'énergie qu'on lui connaît certaines des assertions de M. Hocken. M. Lapointe a soulevé plusieurs points de loi intéressants et MM. Pierre Casgrain et C. C. Power ont apporté au débat une contribution importante.

Une résolution inscrite au nom de l'hon. M. Lemieux a été brièvement discutée. Elle avait trait à l'urgence d'accorder une pension à la mère du sergent-major Brunelle, soldat du glorieux 22ème, qui est mort peu de temps après son licenciement, laissant sa mère sans ressources.

LA SEANCE

Des le début de la séance, le secrétaire d'Etat a déposé l'arrêté ministériel nommant sir Thomas White arbitre représentant des intérêts du gouvernement sur le tribunal d'arbitrage du Grand Tronc.

Pour la cinquième ou sixième fois, M. Armstrong a présenté un bill de mandant de placer les diverses compagnies de navigation intérieure sous la Commission des Chemins de Fer.

M. Caldwell, fermier, a présenté un projet intitulé "loi amendement la loi des engrais" 1909.

M. Ernest Lapointe a présenté un projet intitulé "loi amendement la loi d'immigration (déportation des indésirables)", "expliquez", firent quelques voix.

Le député de Québec-Est déclara que, l'an passé, une mesure de cette nature avait été présentée au Sénat, mais rejetée par la Chambre. Il dit qu'il s'agit de faire disparaître des statuts, certaines dispositions qui furent insérées dans une période agitée, — lorsque le parlement permit de déposer sans les formes ordinaires de procès, des gens, sujets britanniques, mais jugés indésirables. Il propose que le gouvernement prenne le projet de loi sous sa protection. Il est prêt à s'effacer, si le gouvernement est désireux de s'en occuper.

Cinq projets de loi de divorce sont alors soumis à la députation et adoptés en première lecture.
M. Pierre Casgrain signale un entrefilet dans le "Citizen" où l'on fait observer que le gouvernement va affecter 80 millions à des besoins des chemins de fer. Le premier ministre répond que les prévisions budgétaires contiennent déjà une certaine somme et que le gouvernement ne se propose pas de voter plus d'argent que cela pour venir en aide aux chemins de fer.

L'hon. Dr. Beland attire l'attention du gouvernement sur une déclaration faite par l'hon. M. Meighen, à Montréal, et rapportée dans la "Gazette". Le gouvernement, y est-il dit, a acheté les chemins de fer dans des circonstances particulières, et il se peut qu'il en abandonne le sort à d'autres.

L'hon. député de Beauport se demande si le gouvernement se propose d'en remettre l'administration à une entreprise privée.

"Non" répond M. Meighen.
Une autre question posée au gouvernement concernant certaines obligations du Grand-Tronc qui n'ont pas été payées, M. Meighen déclara que le Grand-Tronc avait des obligations à rembourser, aujourd'hui même; il n'a pas encore appris qu'il avait manqué son défaut.

M. Léger a fait observer qu'un ordre de la Chambre pour production de documents a été adopté il y a trois semaines. "Les documents ne me sont pas encore parvenus. Est-ce que je puis espérer les recevoir un jour ?" M. Meighen promet d'y voir.

Il y eut alors des réponses données à plusieurs questions intéressantes. Quelques avis de motion pour production de documents furent adoptés. La résolution suivante, inscrite au nom de M. Georges Parent, député de Québec-Ouest, provoqua un débat très intéressant :

(A suivre à la page 7)

LA RESOLUTION DE PAIX AU CONGRES

Harding s'en servira pour promouvoir son association des nations

L'INFLUENCE ALLIEE

M. Viviani et sir Auckland Geddes confèrent avec l'administration

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 4. — Bien que la résolution de paix avec l'Allemagne sera présentée à la prochaine session spéciale du Congrès, les chefs républicains, après une longue série de conférences, ont décidé de ne pas pousser l'adoption de la mesure par l'appel nominal. Dans quelques mois, ils sont en relations étroites avec l'administration, on croyait ce soir que la déclaration de paix, adoptée par le précédent congrès républicain et rejetée par le veto de Wilson, pouvait demeurer sur le feuillet des affaires remises pendant une période de 90 jours ou plus en attendant que le président Harding éprouve ses premières idées sur l'établissement d'une association des nations.

On ne sait dans quelle mesure le président lui-même concourt dans ce programme. Quelques confidentiels ont fait remarquer que pendant que la résolution serait au Congrès l'administration pouvait exercer une plus grande influence en obtenant l'acceptation de ses projets de paix par les autres nations.

Au point de vue technique, le gouvernement américain serait encore en guerre avec l'Allemagne et exerceait tous les privilèges d'un belligérant dans la négociation d'un accord de paix final et serait encore en fait associé avec les Alliés.

Dans ces circonstances, dit-on, le projet de paix séparée pourrait servir au point de vue diplomatique et pour régler la situation des emprunts étrangers. Il aiderait à M. Harding à faire accepter son association des nations.

On sait que le sujet de la déclaration de la paix a occupé l'attention de l'administration récemment et que plusieurs plans alternatifs ont été proposés par le président. Samedi, il a tenu une longue conférence avec le sénateur Knox, républicain de la Pennsylvanie, auteur de la première mesure de paix séparée. Aujourd'hui, il a conféré avec le sénateur Lodge, du Massachusetts, chef républicain du Sénat, et les sénateurs Watson, de l'Indiana, et Brandegee, du Connecticut, deux personnalités éminentes dans la direction du parti.

Durant la journée, l'ambassadeur anglais, sir Auckland Geddes, s'est aussi présenté à la Maison Blanche. Bien que l'on ait dit que c'était une visite de courtoisie, elle fut passablement longue.

La question de déclarer la paix par résolution fait le sujet des rumeurs diplomatiques relatives à la visite de René Viviani, ancien premier ministre français. On ne parlait pas ce soir de la part que les gouvernements alliés ont prise à influencer le gouvernement dans cette décision. Les intimes de M. Viviani ont, à plusieurs reprises, démenti que le but réel de sa visite était de demander qu'il n'y ait pas de paix séparée. On sait qu'il espère que la déclaration de paix comportera une espèce de coopération avec les Alliés. On prend pour acquis qu'il a prononcé ces idées durant ses conversations avec les diplomates américains.

L'amnistie militaire aux Etats-Unis

Washington, 4. — Une délégation des chefs ouvriers, présidée par Samuel Gompers, président de la Fédération Américaine du Travail, a demandé aujourd'hui au président Harding, à la Maison Blanche, l'amnistie pour toutes les personnes trouvées coupables de délits militaires.

Le président aurait dit, d'après les membres de la délégation, qu'il donnait au sort de ces prisonniers une sérieuse considération.

MUNICIPALISATION DU TRAMWAY A DETROIT

(Dépêche de la Presse Associée)
Detroit, Mich., 4. — La population de Detroit a voté aujourd'hui sur la question du tramway. Le vote paraissait à peu près égal sur les deux questions. La proposition à l'effet que les tramways municipaux et privés soient administrés conjointement sous la surveillance du conseil municipal avec un revenu de six pour cent aux propriétaires du système privé, était un peu en minorité d'après les premiers rapports.

Les premiers rapports faisaient bien pressager pour l'achat de quelques lignes privées et leur municipalisation.

UN ULTIMATUM A LA HONGRIE

La Petite Entente agira si Charles ne quitte pas le pays

CONSEIL MILITAIRE

La garnison de Budapest prête serment de fidélité à la constitution

(Cable de la Presse Associée)
Prague, Tchéco-Slovaquie, 4. — Dans un ultimatum remis à la Hongrie, hier, les gouvernements jougo-slave, tchéco-slovaque et roumain ont menacé de rompre toutes les relations et de commencer des opérations militaires contre la Hongrie si l'empereur Charles n'est pas parti du pays à six heures jeudi soir.

Les trois états sont déterminés à exiger de la Hongrie le règlement définitif de la question dynastique, la déposition de garanties, la reddition immédiate de la Hongrie Occidentale à l'Autriche et la suppression des troupes irrégulières dans cette région.

DEPART A 9 H. 30 MARDI MATIN

Londres, 4. — Une dépêche de l'agence Reuter de Paris, mande que l'ancien empereur Charles partira de Steinsamanger pour la Suisse à 9 heures 30 mardi matin. Cette information est contenue, dit la dépêche dans un message de Steinsamanger, reçu à Budapest.

DEPART IMPOSSIBLE

Londres, 4. — Une dépêche de Steinsamanger au "Daily Mail", rapporte que les médecins qui soignent Charles ont constaté qu'il avait les deux poumons enflammés et qu'il ne peut être question de voyager pendant une quinzaine.

La dépêche ajoute que le Dr Fitzwilliams, médecin de la légation britannique à Vienne, a sanctionné le communiqué.

CHARLES CHERCHE UN PRETEXTE

Budapest, 3. — Le conseil militaire de la république, comprenant quarante officiers du plus haut rang, sous la présidence de l'amiral Horthy, régent, a discuté tard, samedi soir, les mesures que pourrait nécessiter la présence de l'ancien empereur Charles en Hongrie. "J'ai promis sur serment de maintenir la constitution et je ne briserai pas ce serment, dit le régent au conseil. Aidez-moi à sauver la Hongrie. Tenez les troupes sous la plus stricte discipline."

Les membres du conseil prêtèrent alors serment de loyauté au régent.

Les troupes de la garnison locale ont renouvelé leur serment de fidélité à la constitution ce matin. Deux aéroplanes ont paru au-dessus des faubourgs de Budapest, aujourd'hui. Ils ont jeté des portraits de l'ancien empereur et des feuilles de propagande carliste.

Le ministre de l'Agriculture Szabo a déclaré au correspondant ce qui suit : "Charles a donné sa parole d'honneur au régent Horthy qu'il quitterait le pays et il le cherche maintenant un prétexte pour rester. Mais nous avons des garanties qu'il sera déporté même contre son gré."

On se demande comment on peut forcer l'ancien empereur à partir, parce qu'on ne croit pas qu'un Magyar ose mettre la main sur lui.

Sa déportation forcée par les étrangers, croit-on, causerait une grande indignation et blesserait l'orgueil national.

LA SUISSE RETIRERAIT SA PERMISSION

Berne, Suisse, 4. — Le retour de l'ancien empereur Charles en Suisse, a été retardé à cause de la maladie, une pneumonie des deux poumons, mande un message officiel reçu ici aujourd'hui.

La situation est embarrassante pour le gouvernement qui a résolu de retirer à Charles sa permission de rentrer en Suisse s'il continue à retarder de rentrer dans le pays sans raison.

L'EXPIRATION DE

L'ULTIMATUM

Budapest, 4. — L'ultimatum de la Tchéco-Slovaquie, qui demande la déportation de l'ancien empereur Charles de la Hongrie, qui expirait, dimanche soir, a été étendu à mercredi midi, a-t-on annoncé aujourd'hui. Cette grâce a été accordée pour la raison que l'ancien empereur est malade à Steinsamanger.

Des dépêches d'autres milieux mandaient que la Petite Entente, composée de la Tchéco-Slovaquie, de la Hongrie et de la Jougo-Slavie, avait demandé que l'ancien empereur quitte la Hongrie avant jeudi, sinon la guerre serait déclarée à la Hongrie.

MALADIE ET DEPART

Paris, 4. — L'ancien empereur Charles, d'après toute probabilité, va quitter Steinsamanger pour la Suisse, annonce — Le cas du Dr Burnham en Serbie.

(A suivre à la page 7)

ESMONDE ARRETE POUR SEDITION A VANCOUVER

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Vancouver, 4. — Osmond Gratton Esmonde, prétendu envoyé du Sinn Fein en Australie, a été arrêté ici cet après-midi sur les ordres du maire Gale. L'accusation qui sera portée contre lui sera celle de sédition. Elle serait motivée par les déclarations faites par Esmonde à une réunion anti-britannique tenue ici vendredi soir dernier. Esmonde, que l'Australie a refusé d'admettre, pour avoir refusé de prêter le serment d'allégeance, a été ramené à Vancouver par le paquebot "Makura". Il a reçu la permission des autorités britanniques de débarquer à la condition de se rendre à un port australien et de s'embarquer pour l'Australie.

10,894 ATTENTATS DES SINN FEINERS

Pour l'année qui s'est terminée le 31 du mois de mars dernier

QUANTITE D'ASSASSINATS

Les chiffres des morts et des blessés accusent une augmentation

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4. — Des chiffres étonnants d'attentats attribués aux Sinn Feiners durant l'année se terminant le 31 mars ont été donnés par Denis Henry, procureur général de l'Irlande, à la Chambre des Communes aujourd'hui. Il répondait à une interpellation.

Les chiffres accusent une augmentation continue dans le nombre des morts et des blessés parmi les troupes de la police et des militaires, trimestre par trimestre.

Dans le dernier trimestre de l'année, il y a eu 2,246 attentats. Quarante-huit agents ont été tués et 156 blessés, tandis que 44 soldats ont été tués et 84 blessés. Le total des attentats pour toute l'année s'est chiffré à 10,894. Deux cent quarante-trois agents ont été tués et 3,810 blessés. Quarante-vingt-dix soldats ont été tués et 202 blessés.

EMBUSCADES

Dublin, 4. — Les troupes de la Couronne ont été l'objet d'une embuscade ce matin à Shanbally, comté de Tipperary. L'un des assaillants a été tué et un autre blessé. Les troupes de la Couronne n'ont subi aucune perte.

Dans une autre embuscade tendue à Bullins, comté de Mayo, un constable a été blessé.

Hier soir, un constable qui marchait en compagnie d'un civil à Carlow, comté de Carlow, a été attaqué. Le constable a été tué et le civil blessé.

Une attaque armée contre les casernes de Charleville, comté de Cork, a été repoussée avec pertes.

NOUVELLES MONDIALES

ANGLETERRE

Le gouvernement serait prêt à prendre des mesures militaires pour parer à la désorganisation causée par la grève des charbonnages.

IRLANDE

10,894 attentats ont été commis par les Sinn Feiners durant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1921.

ALLEMAGNE

Le gouvernement de Berlin se dit prêt à assumer les dettes étrangères alliées aux Etats-Unis.

HONGRIE

La petite Entente lui envoie un ultimatum relativement au séjour de l'ancien empereur Charles à Steinsamanger.

ETATS-UNIS

Le congrès conclura la paix avec l'Allemagne au moyen d'une résolution.

CANADA

Sir Thomas White demeure député tout en agissant comme arbitre dans l'achat du Grand Tronc. — Les Unions Nationales Catholiques feront le sujet d'un débat à la Chambre des Communes la semaine prochaine. — Esmonde, envoyé Sinn Fein en Australie, est arrêté sous accusation de sédition à Vancouver.

Chambre des Communes
On discute les dommages causés à des personnes innocentes du fait des émeutes de Québec. M. Meighen refuse toute compensation. — Le cas du Dr Burnham en Serbie.

(A suivre à la page 5)

MESURES MILITAIRES CONTRE LES MINEURS

Le gouvernement anglais en face d'une situation sans précédent

LA TRIPLE ALLIANCE

Elle décidera de la grève de solidarité avec les mineurs mercredi

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4. — Tout parle ce soir, de la grève des charbonnages. Le gouvernement s'engage dans l'une des crises industrielles les plus graves qu'il ait eues à traverser depuis des années. Il est rumeur qu'il a décidé de prendre certaines mesures militaires, qui vont probablement enflammer la haine des mineurs. D'autres règlements d'urgence seront énoncés conformément aux arrêtés ministériels donnant aux différents départements du gouvernement des pouvoirs presque illimités pour prendre possession des mines, terres, d'électricité, usines, services de gaz, d'électricité et d'aqueduc, chevaux, vivres, fourrages, réquisitionner tous les services de transport, y compris les chemins de fer et les chemins de fer légers, fermer les portes des ports, contrôler l'exportation et les cargaisons, fixer le prix du charbon et empêcher ou réglementer la vente et l'approvisionnement de l'huile motorisée.

La situation repose sur l'attitude du gouvernement qui sera révélée par le débat de demain à la Chambre des Communes. Mercredi sera la journée critique. C'est en ce jour que la Triple alliance, comprenant les employés de chemins de fer et du transport, va décider de la grève de solidarité.

Les cheminots sont forts partisans de la grève, sur le motif que lorsque les chemins de fer seront soustraits à l'administration du gouvernement, pareille situation émergera et à moins qu'ils n'accordent leur appui aux mineurs maintenant ils ne peuvent s'attendre au leur.

L'opinion modérée se concentre sur la proposition faite samedi par Alfred Bigland, unioniste coalitionniste, que le bill de "de-contrôle" soit rescindé et que le jour de la disparition du contrôle soit fixé au 30 mai au lieu du 31 mars, ce qui laisserait du temps pour la discussion et le règlement de la question des salaires et l'éducation des mineurs sur leur position industrielle à l'intérieur et à l'extérieur.

John Robert Clynes et Arthur Henderson, les plus indépendants des libéraux, ont l'intention de demander instantanément au gouvernement d'accepter cette suggestion. On croit que le gouvernement va refuser et que le premier ministre dira que la situation financière du pays ne permet pas de supporter le poids des secours aux mineurs.

Il n'est pas impossible que des développements politiques importants se produisent avant la décision de la Triple Alliance.

La presse du gouvernement ne fait qu'accuser M. Lloyd George de tenter de mettre le parti ouvrier dans une fausse position, d'où il pourrait en appeler au pays contre la politique ouvrière d'action directe et de bolchevisme. Ces journaux rappellent au premier ministre sa récente attaque contre les tendances révolutionnaires et socialistes du Parti Ouvrier. Ils demandent aux chefs ouvriers d'abandonner le parti d'innocents des mines et de discuter les propositions des propriétaires. Par leur attitude actuelle, disent les journaux, ils ne font que jouer dans la main du premier ministre.

M. Lloyd George a présidé une réunion d'un comité du cabinet, ce soir. Assistants: sir Robert S. Horne, sir Eric Geddes et M. T. J. Macnamara. La situation est aussi étudiée par le Parti Ouvrier parlementaire de concert avec les chefs, les grévistes.

L'opinion générale veut ce soir, que la Triple Alliance ne déclarera pas la grève générale tant que tout espoir de solution ne se sera pas évanoui. On annonce que l'Amirauté a résilié toutes les permissions.

Le prince de Galles, sur le conseil du gouvernement, a remis la visite qu'il devait faire à Norwich mercredi.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 4. — Le gouvernement britannique est des plus anxieux de tirer profit de toutes les suggestions afin de voir si l'on pourrait trouver une solution à la grève des charbonnages, a déclaré le premier ministre Lloyd George à la Chambre des Communes, aujourd'hui, en réponse à une question concernant la crise minière.

Le premier ministre a déclaré qu'il reconnaissait parfaitement l'importance de donner tout l'appui possible. Il a dit son espoir qu'avant 24 heures la Chambre aurait la chance de discuter la question en entier. Ce fut la seule information du comment-tous les renseignements possibles.

(A suivre à la page 5)

C'EST LE TEMPS DE DONNER DES PREUVES

Si nous jouissons réellement du statut de nation, dit M. Lemieux

LE DR BURNHAM

Les atrocités commises en Serbie contre des sujets canadiens

(Tribune de la presse)
Ottawa, 4. (Tribune de la presse). — La Chambre sur proposition de M. l'honorable M. Lemieux, a discuté les aventures du Dr Burnham en Serbie durant la soirée.

Il aurait été maltraité et de même les gardes-malades qui l'accompagnaient. Les médecins et autres objets qu'ils avaient, auraient été confisqués. Ils auraient été terrorisés et maltraités.

L'honorable M. Lemieux demande que le gouvernement dépose la correspondance se rapportant à cette affaire, mais en même temps il a élevé le débat bien au-dessus des faits. Il a posé que le gouvernement fasse respecter les sujets canadiens s'ils ne le droit comme nation. Si nous n'en avons pas encore le pouvoir il propose que le gouvernement fasse des représentations au bureau des affaires étrangères à Londres afin qu'il y ait des réparations de faites.

La discussion sur la représentation proportionnelle a été intéressante. M. Jean Denis a fait un excellent discours en faveur de cette réforme et de même M. McMaster.

L'honorable M. King a appuyé l'amendement disant qu'il était en faveur de plus d'informations sur cette mesure progressive. Il a dit que le gouvernement s'éveillait enfin à la nécessité de donner plus d'informations à la députation et une plus équitable représentation en parlement.

Demain nous aurons probablement un débat sur les unions ouvrières. M. Lapointe veut que les ouvriers aient le loisir de s'associer comme il leur plaît.

Voici le texte de la résolution de l'hon. M. Lemieux au sujet de l'affaire Burnham :

"Ordre de la Chambre — Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et de la Serbie, touchant l'expulsion du docteur Burnham et de sa mission des hôpitaux au Monténégro."

A l'appui de cette résolution modeste en apparence, le député de Maison-neuve et Gaspé révéla des faits d'un haut intérêt. Il paraissait que l'un a terrorisé des sujets canadiens. Ils ont été injuriés et maltraités. On leur a pris les marchandises qu'ils avaient reçues pour venir en aide aux nécessiteux de ces pays qui ont tant souffert de la guerre.

Il demande que le gouvernement du Canada fasse directement des représentations auprès du gouvernement de la Serbie, si nous jouissons réellement du statut de nation et si nous en avons les attributs. L'hon. M. Lemieux cite des précédents alors que la Chambre décide de faire respecter les intérêts des sujets britanniques.

Par suite de sa participation à la guerre le Canada a obtenu des droits nouveaux et une noblesse nouvelle. Il demande que nous poussions le souci jusqu'à la protection des nationaux canadiens sur le sol étranger. Il est temps que le Canada soit respecté. Si nous n'avons pas les pouvoirs requis nous sommes toujours des sujets britanniques. Comme tels il propose que nous demandions une intervention par l'entremise du bureau des Affaires Etrangères à Londres.

Il rappelle les troubles à Rome à la suite de l'exécution de l'Espagnol Ferrer de passage au Collège Canadien dans la ville Eternelle, il demande au directeur de cette institution qui était située tout près de l'endroit le plus exposé s'il ne craignait pas. Ce prêtre canadien et sujet britannique montra le drapeau britannique et dit qu'il son ombre si l'il n'avait pas de danger. Ces paroles furent applaudies par toute la Chambre.

Le premier ministre dit qu'il n'avait pas d'objection à la production des documents. Il toucha à la question de statut du Canada. Nous avons un statut qui dépasse celui d'une nation ordinaire. Nous jouissons de tous les attributs d'une nation. En plus nous faisons partie de l'empire britannique. Il dit qu'il ignore si les déclarations de Burnham sont fondées. Il craint qu'il a pris part à des mouvements politiques dans ce pays.

MM. Lévi Thompson, Dr Edwards et le major Andrews sont en faveur de l'étude de cette question.

L'hon. Calder croit que la Chambre n'est pas encore prête à adopter cette mesure sans plus de doute. Il propose d'amender cette résolution de manière à permettre au comité que l'on propose d'inviter des experts qui apporteraient tous les renseignements possibles.

(A suivre à la page 5)

L'ALLEMAGNE ET LES REPARATIONS

Les Etats-Unis la tiennent moralement responsable de payer

LA NOTE ALLEMANDE

Les Allemands sont prêts à assumer les dettes des Alliés

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 4. — La secrétaire d'Etat a publié aujourd'hui, des déclarations sur les échanges entre les gouvernements allemand et américain au sujet des réparations. Les Etats-Unis tiennent l'Allemagne moralement obligée de faire des réparations dans la limite de sa capacité.

La réponse américaine dit que la communication allemande est une expression équivoque de la reconnaissance de cette obligation. Elle exprime l'espoir que le renouvellement des négociations que l'Allemagne dit avoir l'intention de commencer "pourra apporter un prompt règlement qui en même temps rendra justice aux justes réclamations des Alliés et permettra à l'Allemagne de renouveler ses activités productives."

Dans sa note l'Allemagne suggère que la seule solution du problème des réparations est un emprunt international, à la faveur duquel les puissances alliées et associées feraient disparaître l'hypothèque générale sur l'actif allemand créé par le traité de Versailles. A ce sujet, le gouvernement allemand dit qu'il "ne serait pas réfractaire à prendre l'obligation de l'intérêt et de l'amortissement de la dette étrangère des puissances alliées et associées, dans les limites de sa capacité."

L'Allemagne propose que sa capacité à payer soit examinée par des experts dépourvus de préjugés. Elle se dit prête à entendre toute proposition qui semble réalisable pour la solution des problèmes financiers et économiques de l'Europe.

La réponse américaine ne parle pas ni de la consolidation des dettes alliées sous la forme d'une obligation allemande, ni de l'examen de la capacité de l'Allemagne à payer.

Une autre considération relative aux réparations présentée par l'Allemagne est celle de la reconstruction des régions dévastées. Le gouvernement se dit prêt à offrir à la France ses bons offices et ses ressources sous toutes formes. Il affirme que pour la restauration immédiate des régions dévastées il a à maintes reprises offert sa main d'oeuvre, les lumières de ses experts et son appui matériel, mais que ces offres n'ont pas été acceptées.

L'Allemagne déclare que l'on se préoccupe peu en France de restaurer les régions dévastées, parce que des indemnités anticipées ont été accordées aux anciens occupants de ces régions qui se sont établis dans d'autres parties de la France. Le déplacement des régions de guerre a été entrepris par des groupes influents de promoteurs qui ne font aucun effort pour accomplir leurs contrats.

La communication allemande est sous forme d'un mémoire du Dr Walter Simons, ministre des Affaires étrangères, en date du 23 mars et transmis par l'entremise du commissaire américain Dresel à Berlin, lequel a eu des conversations officielles avec le gouvernement allemand sur le sujet pendant quelque temps. La réponse américaine est qualifiée officiellement de "déclaration envoyée au commissaire Dresel pour communication au Dr Simons."

Voici le texte de la déclaration de la communication du secrétaire Hughes :

"Le gouvernement américain est heureux de remarquer dans le mémoire officiel du Dr Simons, l'expression non équivoque de la part du gouvernement allemand et de son désir de réparer à la limite de la capacité de l'Allemagne à payer."

"Ce gouvernement partage l'opinion des gouvernements des Alliés en tenant l'Allemagne responsable de la guerre, et par conséquent, moralement liée à faire des réparations en autant qu'il est possible."

"La reconnaissance de cette obligation, impliquée dans le mémoire du Dr Simons, semble au gouvernement des Etats-Unis, la seule base solide sur laquelle puisse être édifée une paix ferme et juste grâce à laquelle les différentes nations de l'Europe peuvent accomplir une fois de plus leur indépendance et leur équilibre économique."

LA NOTE ALLEMANDE

Berlin, 4. — La note allemande envoyée par le Dr Simons, ministre des affaires étrangères allemand, sur les réparations et la réponse du secrétaire d'Etat américain Charles E. Hughes, remise au bureau des affaires étrangères allemand, le 31 mars par le haut-commissaire américain.

(A suivre à la page 7)

CHRONIQUE DES SPORTS

TANTALUS GAGNE LA COURSE
TERMINAL, HIER, A BOWIE

Le descendant de Knight of the Thistle a triomphé d'un groupe de bons pur sang dans la principale épreuve au Parc Prince George. — Whishbone l'a emporté sur Yankee Miss dans la course ouverte aux pouliches de 2 ans.

A BOWIE

Bowie, Md., 4 — Tantalus, de l'établissement Skinner, qui avait débuté en se classant troisième à Columbia, samedi après-midi, a décroché la première victoire en gagnant la course "Terminal", la principale épreuve de la matinée d'aujourd'hui au Parc Prince George.

D'une distance d'un mille et ouvert aux pur sang de la vieille division, cette course réunissait six participants avec Clean Gane comme favori mais le descendant de Olombela a grandement déçu les amateurs en ne finissant pas dans l'argent tandis que celui de Knight of the Thistle a remporté une victoire facile. Conduit par le jockey Ponce, il fut réservé dans les premiers furlongs, puis la tête au dernier et remporta la victoire par une courte tête.

La première course, ouverte aux pouliches de la jeune division, s'est terminée par une autre surprise locale. Whishbone, de l'établissement de Chastell, a triomphé d'un groupe de bonnes pouliches, dont la favorite Yankee Miss, appartenant à M. Harry Payne Whitney. Douze pur sang, prenant part à cette épreuve, ont été classés, dont la favorite Yankee Miss, appartenant à M. Harry Payne Whitney. Douze pur sang, prenant part à cette épreuve, ont été classés, dont la favorite Yankee Miss, appartenant à M. Harry Payne Whitney.

PREMIERE COURSE, 3 ans, 4 furlongs: 1. Whishbone, 114; Johnson, 99.10; 2. Yankee Miss, 114; 3. Chastell, 114; 4. Keeney, 94.10; 5. Temp, 48.15; 6. Mon, 114; 7. The Claret, 114; 8. Maryland, 114; 9. Sarafax, 114; 10. Mary Vamp et Misdal ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 3 ans et plus, 4 furlongs: 1. Sammy Kelly, 110; 2. Enos, 94.90; 3. Amakassin, 105; 4. Shaples, 2.50; 5. Temp, 1.21; 6. Lady Gravel, 114; 7. Vezina, 114; 8. Cherubino, 114; 9. Banya, 114; 10. Laven, 114; 11. Anna Gall, 114; 12. Track Star, 114; 13. Morning et Rafferty ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 3 ans, 4 furlongs: 1. Wellfield, 116; 2. Collett, 114; 3. 2.00; 4. Baydon, 114; 5. Enos, 94.90; 6. 2.00; 7. 2.00; 8. 2.00; 9. 2.00; 10. 2.00; 11. 2.00; 12. 2.00; 13. 2.00; 14. 2.00; 15. 2.00; 16. 2.00; 17. 2.00; 18. 2.00; 19. 2.00; 20. 2.00; 21. 2.00; 22. 2.00; 23. 2.00; 24. 2.00; 25. 2.00; 26. 2.00; 27. 2.00; 28. 2.00; 29. 2.00; 30. 2.00; 31. 2.00; 32. 2.00; 33. 2.00; 34. 2.00; 35. 2.00; 36. 2.00; 37. 2.00; 38. 2.00; 39. 2.00; 40. 2.00; 41. 2.00; 42. 2.00; 43. 2.00; 44. 2.00; 45. 2.00; 46. 2.00; 47. 2.00; 48. 2.00; 49. 2.00; 50. 2.00; 51. 2.00; 52. 2.00; 53. 2.00; 54. 2.00; 55. 2.00; 56. 2.00; 57. 2.00; 58. 2.00; 59. 2.00; 60. 2.00; 61. 2.00; 62. 2.00; 63. 2.00; 64. 2.00; 65. 2.00; 66. 2.00; 67. 2.00; 68. 2.00; 69. 2.00; 70. 2.00; 71. 2.00; 72. 2.00; 73. 2.00; 74. 2.00; 75. 2.00; 76. 2.00; 77. 2.00; 78. 2.00; 79. 2.00; 80. 2.00; 81. 2.00; 82. 2.00; 83. 2.00; 84. 2.00; 85. 2.00; 86. 2.00; 87. 2.00; 88. 2.00; 89. 2.00; 90. 2.00; 91. 2.00; 92. 2.00; 93. 2.00; 94. 2.00; 95. 2.00; 96. 2.00; 97. 2.00; 98. 2.00; 99. 2.00; 100. 2.00; 101. 2.00; 102. 2.00; 103. 2.00; 104. 2.00; 105. 2.00; 106. 2.00; 107. 2.00; 108. 2.00; 109. 2.00; 110. 2.00; 111. 2.00; 112. 2.00; 113. 2.00; 114. 2.00; 115. 2.00; 116. 2.00; 117. 2.00; 118. 2.00; 119. 2.00; 120. 2.00; 121. 2.00; 122. 2.00; 123. 2.00; 124. 2.00; 125. 2.00; 126. 2.00; 127. 2.00; 128. 2.00; 129. 2.00; 130. 2.00; 131. 2.00; 132. 2.00; 133. 2.00; 134. 2.00; 135. 2.00; 136. 2.00; 137. 2.00; 138. 2.00; 139. 2.00; 140. 2.00; 141. 2.00; 142. 2.00; 143. 2.00; 144. 2.00; 145. 2.00; 146. 2.00; 147. 2.00; 148. 2.00; 149. 2.00; 150. 2.00; 151. 2.00; 152. 2.00; 153. 2.00; 154. 2.00; 155. 2.00; 156. 2.00; 157. 2.00; 158. 2.00; 159. 2.00; 160. 2.00; 161. 2.00; 162. 2.00; 163. 2.00; 164. 2.00; 165. 2.00; 166. 2.00; 167. 2.00; 168. 2.00; 169. 2.00; 170. 2.00; 171. 2.00; 172. 2.00; 173. 2.00; 174. 2.00; 175. 2.00; 176. 2.00; 177. 2.00; 178. 2.00; 179. 2.00; 180. 2.00; 181. 2.00; 182. 2.00; 183. 2.00; 184. 2.00; 185. 2.00; 186. 2.00; 187. 2.00; 188. 2.00; 189. 2.00; 190. 2.00; 191. 2.00; 192. 2.00; 193. 2.00; 194. 2.00; 195. 2.00; 196. 2.00; 197. 2.00; 198. 2.00; 199. 2.00; 200. 2.00; 201. 2.00; 202. 2.00; 203. 2.00; 204. 2.00; 205. 2.00; 206. 2.00; 207. 2.00; 208. 2.00; 209. 2.00; 210. 2.00; 211. 2.00; 212. 2.00; 213. 2.00; 214. 2.00; 215. 2.00; 216. 2.00; 217. 2.00; 218. 2.00; 219. 2.00; 220. 2.00; 221. 2.00; 222. 2.00; 223. 2.00; 224. 2.00; 225. 2.00; 226. 2.00; 227. 2.00; 228. 2.00; 229. 2.00; 230. 2.00; 231. 2.00; 232. 2.00; 233. 2.00; 234. 2.00; 235. 2.00; 236. 2.00; 237. 2.00; 238. 2.00; 239. 2.00; 240. 2.00; 241. 2.00; 242. 2.00; 243. 2.00; 244. 2.00; 245. 2.00; 246. 2.00; 247. 2.00; 248. 2.00; 249. 2.00; 250. 2.00; 251. 2.00; 252. 2.00; 253. 2.00; 254. 2.00; 255. 2.00; 256. 2.00; 257. 2.00; 258. 2.00; 259. 2.00; 260. 2.00; 261. 2.00; 262. 2.00; 263. 2.00; 264. 2.00; 265. 2.00; 266. 2.00; 267. 2.00; 268. 2.00; 269. 2.00; 270. 2.00; 271. 2.00; 272. 2.00; 273. 2.00; 274. 2.00; 275. 2.00; 276. 2.00; 277. 2.00; 278. 2.00; 279. 2.00; 280. 2.00; 281. 2.00; 282. 2.00; 283. 2.00; 284. 2.00; 285. 2.00; 286. 2.00; 287. 2.00; 288. 2.00; 289. 2.00; 290. 2.00; 291. 2.00; 292. 2.00; 293. 2.00; 294. 2.00; 295. 2.00; 296. 2.00; 297. 2.00; 298. 2.00; 299. 2.00; 300. 2.00; 301. 2.00; 302. 2.00; 303. 2.00; 304. 2.00; 305. 2.00; 306. 2.00; 307. 2.00; 308. 2.00; 309. 2.00; 310. 2.00; 311. 2.00; 312. 2.00; 313. 2.00; 314. 2.00; 315. 2.00; 316. 2.00; 317. 2.00; 318. 2.00; 319. 2.00; 320. 2.00; 321. 2.00; 322. 2.00; 323. 2.00; 324. 2.00; 325. 2.00; 326. 2.00; 327. 2.00; 328. 2.00; 329. 2.00; 330. 2.00; 331. 2.00; 332. 2.00; 333. 2.00; 334. 2.00; 335. 2.00; 336. 2.00; 337. 2.00; 338. 2.00; 339. 2.00; 340. 2.00; 341. 2.00; 342. 2.00; 343. 2.00; 344. 2.00; 345. 2.00; 346. 2.00; 347. 2.00; 348. 2.00; 349. 2.00; 350. 2.00; 351. 2.00; 352. 2.00; 353. 2.00; 354. 2.00; 355. 2.00; 356. 2.00; 357. 2.00; 358. 2.00; 359. 2.00; 360. 2.00; 361. 2.00; 362. 2.00; 363. 2.00; 364. 2.00; 365. 2.00; 366. 2.00; 367. 2.00; 368. 2.00; 369. 2.00; 370. 2.00; 371. 2.00; 372. 2.00; 373. 2.00; 374. 2.00; 375. 2.00; 376. 2.00; 377. 2.00; 378. 2.00; 379. 2.00; 380. 2.00; 381. 2.00; 382. 2.00; 383. 2.00; 384. 2.00; 385. 2.00; 386. 2.00; 387. 2.00; 388. 2.00; 389. 2.00; 390. 2.00; 391. 2.00; 392. 2.00; 393. 2.00; 394. 2.00; 395. 2.00; 396. 2.00; 397. 2.00; 398. 2.00; 399. 2.00; 400. 2.00; 401. 2.00; 402. 2.00; 403. 2.00; 404. 2.00; 405. 2.00; 406. 2.00; 407. 2.00; 408. 2.00; 409. 2.00; 410. 2.00; 411. 2.00; 412. 2.00; 413. 2.00; 414. 2.00; 415. 2.00; 416. 2.00; 417. 2.00; 418. 2.00; 419. 2.00; 420. 2.00; 421. 2.00; 422. 2.00; 423. 2.00; 424. 2.00; 425. 2.00; 426. 2.00; 427. 2.00; 428. 2.00; 429. 2.00; 430. 2.00; 431. 2.00; 432. 2.00; 433. 2.00; 434. 2.00; 435. 2.00; 436. 2.00; 437. 2.00; 438. 2.00; 439. 2.00; 440. 2.00; 441. 2.00; 442. 2.00; 443. 2.00; 444. 2.00; 445. 2.00; 446. 2.00; 447. 2.00; 448. 2.00; 449. 2.00; 450. 2.00; 451. 2.00; 452. 2.00; 453. 2.00; 454. 2.00; 455. 2.00; 456. 2.00; 457. 2.00; 458. 2.00; 459. 2.00; 460. 2.00; 461. 2.00; 462. 2.00; 463. 2.00; 464. 2.00; 465. 2.00; 466. 2.00; 467. 2.00; 468. 2.00; 469. 2.00; 470. 2.00; 471. 2.00; 472. 2.00; 473. 2.00; 474. 2.00; 475. 2.00; 476. 2.00; 477. 2.00; 478. 2.00; 479. 2.00; 480. 2.00; 481. 2.00; 482. 2.00; 483. 2.00; 484. 2.00; 485. 2.00; 486. 2.00; 487. 2.00; 488. 2.00; 489. 2.00; 490. 2.00; 491. 2.00; 492. 2.00; 493. 2.00; 494. 2.00; 495. 2.00; 496. 2.00; 497. 2.00; 498. 2.00; 499. 2.00; 500. 2.00; 501. 2.00; 502. 2.00; 503. 2.00; 504. 2.00; 505. 2.00; 506. 2.00; 507. 2.00; 508. 2.00; 509. 2.00; 510. 2.00; 511. 2.00; 512. 2.00; 513. 2.00; 514. 2.00; 515. 2.00; 516. 2.00; 517. 2.00; 518. 2.00; 519. 2.00; 520. 2.00; 521. 2.00; 522. 2.00; 523. 2.00; 524. 2.00; 525. 2.00; 526. 2.00; 527. 2.00; 528. 2.00; 529. 2.00; 530. 2.00; 531. 2.00; 532. 2.00; 533. 2.00; 534. 2.00; 535. 2.00; 536. 2.00; 537. 2.00; 538. 2.00; 539. 2.00; 540. 2.00; 541. 2.00; 542. 2.00; 543. 2.00; 544. 2.00; 545. 2.00; 546. 2.00; 547. 2.00; 548. 2.00; 549. 2.00; 550. 2.00; 551. 2.00; 552. 2.00; 553. 2.00; 554. 2.00; 555. 2.00; 556. 2.00; 557. 2.00; 558. 2.00; 559. 2.00; 560. 2.00; 561. 2.00; 562. 2.00; 563. 2.00; 564. 2.00; 565. 2.00; 566. 2.00; 567. 2.00; 568. 2.00; 569. 2.00; 570. 2.00; 571. 2.00; 572. 2.00; 573. 2.00; 574. 2.00; 575. 2.00; 576. 2.00; 577. 2.00; 578. 2.00; 579. 2.00; 580. 2.00; 581. 2.00; 582. 2.00; 583. 2.00; 584. 2.00; 585. 2.00; 586. 2.00; 587. 2.00; 588. 2.00; 589. 2.00; 590. 2.00; 591. 2.00; 592. 2.00; 593. 2.00; 594. 2.00; 595. 2.00; 596. 2.00; 597. 2.00; 598. 2.00; 599. 2.00; 600. 2.00; 601. 2.00; 602. 2.00; 603. 2.00; 604. 2.00; 605. 2.00; 606. 2.00; 607. 2.00; 608. 2.00; 609. 2.00; 610. 2.00; 611. 2.00; 612. 2.00; 613. 2.00; 614. 2.00; 615. 2.00; 616. 2.00; 617. 2.00; 618. 2.00; 619. 2.00; 620. 2.00; 621. 2.00; 622. 2.00; 623. 2.00; 624. 2.00; 625. 2.00; 626. 2.00; 627. 2.00; 628. 2.00; 629. 2.00; 630. 2.00; 631. 2.00; 632. 2.00; 633. 2.00; 634. 2.00; 635. 2.00; 636. 2.00; 637. 2.00; 638. 2.00; 639. 2.00; 640. 2.00; 641. 2.00; 642. 2.00; 643. 2.00; 644. 2.00; 645. 2.00; 646. 2.00; 647. 2.00; 648. 2.00; 649. 2.00; 650. 2.00; 651. 2.00; 652. 2.00; 653. 2.00; 654. 2.00; 655. 2.00; 656. 2.00; 657. 2.00; 658. 2.00; 659. 2.00; 660. 2.00; 661. 2.00; 662. 2.00; 663. 2.00; 664. 2.00; 665. 2.00; 666. 2.00; 667. 2.00; 668. 2.00; 669. 2.00; 670. 2.00; 671. 2.00; 672. 2.00; 673. 2.00; 674. 2.00; 675. 2.00; 676. 2.00; 677. 2.00; 678. 2.00; 679. 2.00; 680. 2.00; 681. 2.00; 682. 2.00; 683. 2.00; 684. 2.00; 685. 2.00; 686. 2.00; 687. 2.00; 688. 2.00; 689. 2.00; 690. 2.00; 691. 2.00; 692. 2.00; 693. 2.00; 694. 2.00; 695. 2.00; 696. 2.00; 697. 2.00; 698. 2.00; 699. 2.00; 700. 2.00; 701. 2.00; 702. 2.00; 703. 2.00; 704. 2.00; 705. 2.00; 706. 2.00; 707. 2.00; 708. 2.00; 709. 2.00; 710. 2.00; 711. 2.00; 712. 2.00; 713. 2.00; 714. 2.00; 715. 2.00; 716. 2.00; 717. 2.00; 718. 2.00; 719. 2.00; 720. 2.00; 721. 2.00; 722. 2.00; 723. 2.00; 724. 2.00; 725. 2.00; 726. 2.00; 727. 2.00; 728. 2.00; 729. 2.00; 730. 2.00; 731. 2.00; 732. 2.00; 733. 2.00; 734. 2.00; 735. 2.00; 736. 2.00; 737. 2.00; 738. 2.00; 739. 2.00; 740. 2.00; 741. 2.00; 742. 2.00; 743. 2.00; 744. 2.00; 745. 2.00; 746. 2.00; 747. 2.00; 748. 2.00; 749. 2.00; 750. 2.00; 751. 2.00; 752. 2.00; 753. 2.00; 754. 2.00; 755. 2.00; 756. 2.00; 757. 2.00; 758. 2.00; 759. 2.00; 760. 2.00; 761. 2.00; 762. 2.00; 763. 2.00; 764. 2.00; 765. 2.00; 766. 2.00; 767. 2.00; 768. 2.00; 769. 2.00; 770. 2.00; 771. 2.00; 772. 2.00; 773. 2.00; 774. 2.00; 775. 2.00; 776. 2.00; 777. 2.00; 778. 2.00; 779. 2.00; 780. 2.00; 781. 2.00; 782. 2.00; 783. 2.00; 784. 2.00; 785. 2.00; 786. 2.00; 787. 2.00; 788. 2.00; 789. 2.00; 790. 2.00; 791. 2.00; 792. 2.00; 793. 2.00; 794. 2.00; 795. 2.00; 796. 2.00; 797. 2.00; 798. 2.00; 799. 2.00; 800. 2.00; 801. 2.00; 802. 2.00; 803. 2.00; 804. 2.00; 805. 2.00; 806. 2.00; 807. 2.00; 808. 2.00; 809. 2.00; 810. 2.00; 811. 2.00; 812. 2.00; 813. 2.00; 814. 2.00; 815. 2.00; 816. 2.00; 817. 2.00; 818. 2.00; 819. 2.00; 820. 2.00; 821. 2.00; 822. 2.00; 823. 2.00; 824. 2.00; 825. 2.00; 826. 2.00; 827. 2.00; 828. 2.00; 829. 2.00; 830. 2.00; 831. 2.00; 832. 2.00; 833. 2.00; 834. 2.00; 835. 2.00; 836. 2.00; 837. 2.00; 838. 2.00; 839. 2.00; 840. 2.00; 841. 2.00; 842. 2.00; 843. 2.00; 844. 2.00; 845. 2.00; 846. 2.00; 847. 2.00; 848. 2.00; 849. 2.00; 850. 2.00; 851. 2.00; 852. 2.00; 853. 2.00; 854. 2.00; 855. 2.00; 856. 2.00; 857. 2.00; 858. 2.00; 859. 2.00; 860. 2.00; 861. 2.00; 862. 2.00; 863. 2.00; 864. 2.00; 865. 2.00; 866. 2.00; 867. 2.00; 868. 2.00; 869. 2.00; 870. 2.00; 871. 2.00; 872. 2.00; 873. 2.00; 874. 2.00; 875. 2.00; 876. 2.00; 877. 2.00; 878. 2.00; 879. 2.00; 880. 2.00; 881. 2.00; 882. 2.00; 883. 2.00; 884. 2.00; 885. 2.00; 886. 2.00; 887. 2.00; 888. 2.00; 889. 2.00; 890. 2.00; 891. 2.00; 892. 2.00; 893. 2.00; 894. 2.00; 895. 2.00; 896. 2.00; 897. 2.00; 898. 2.00; 899. 2.00; 900. 2.00; 901. 2.00; 902. 2.00; 903. 2.00; 904. 2.00; 905. 2.00; 906. 2.00; 907. 2.00; 908. 2.00; 909. 2.00; 910. 2.00; 911. 2.00; 912. 2.00; 913. 2.00; 914. 2.00; 915. 2.00; 916. 2.00; 917. 2.00; 918. 2.00; 919. 2.00; 920. 2.00; 921. 2.00; 922. 2.00; 923. 2.00; 924. 2.00; 925. 2.00; 926. 2.00; 927. 2.00; 928. 2.00; 929. 2.00; 930. 2.00; 931. 2.00; 932. 2.00; 933. 2.00; 934. 2.00; 935. 2.00; 936. 2.00; 937. 2.00; 938. 2.00; 939. 2.00; 940. 2.00; 941. 2.00; 942. 2.00; 943. 2.00; 944. 2.00; 945. 2.00; 946. 2.00; 947. 2.00; 948. 2.00; 949. 2.00; 950. 2.00; 951. 2.00; 952. 2.00; 953. 2.00; 954. 2.00; 955. 2.00; 956. 2.00; 957. 2.00; 958. 2.00; 959. 2.00; 960. 2.00; 961. 2.00; 962. 2.00; 963. 2.00; 964. 2.00; 965. 2.00; 966. 2.00; 967. 2.00; 968. 2.00; 969. 2.00; 970. 2.00; 971. 2.00; 972. 2.00; 973. 2.00; 974. 2.00; 975. 2.00; 976. 2.00; 977. 2.00; 978. 2.00; 979. 2.00; 980. 2.00; 981. 2.00; 982. 2.00; 983. 2.00; 984. 2.00; 985. 2.00; 986. 2.00; 987. 2.00; 988. 2.00; 989. 2.00; 990. 2.00; 991. 2.00; 992. 2.00; 993. 2.00; 994. 2.00; 995. 2.00; 996. 2.00; 997. 2.00; 998. 2.00; 999. 2.00; 1000. 2.00; 1001. 2.00; 1002. 2.00; 1003. 2.00; 1004. 2.00; 1005. 2.00; 1006. 2.00; 1007. 2.00; 1008. 2.00; 1009. 2.00; 1010. 2.00; 1011. 2.00; 1012. 2.00; 1013. 2.00; 1014. 2.00; 1015. 2.00; 1016. 2.00; 1017. 2.00; 1018. 2.00; 1019. 2.00; 1020. 2.00; 1021. 2.00; 1022. 2.00; 1023. 2.00; 1024. 2.00; 1025. 2.00; 1026. 2.00; 1027. 2.00; 1028. 2.00; 1029. 2.00

Le Canada

MONTREAL, Mardi, 5 Avril 1921.

La question irlandaise sera-t-elle résolue ?

Les dernières nouvelles d'Irlande nous font espérer un ralentissement et même une entente dans la question d'Irlande. Les amis de la paix et du bon ordre voudront croire à la véracité de ces déclarations et ils forment l'espoir qu'elles seront suivies d'actes en accord avec leurs promesses.

La question de l'Irlande, tant au point de vue de l'empire qu'au point de vue mondial, est l'une des plus complexes et des plus troublantes qui soient.

Il s'agit en effet, non seulement de donner à la majorité irlandaise un gouvernement qui lui convienne, mais encore d'amener la minorité importante de l'Ulster à l'accepter.

La situation est assez analogue à celle qui se serait présentée au Canada, si le gouvernement impérial avait voulu donner à la majorité anglaise du Dominion une forme de gouvernement dont la minorité de Québec n'eût pas voulu.

On le sait, la tendance des dépeches qui nous viennent de Londres a été de mettre les Irlandais en mauvaise posture ; d'autre part, nous sommes portés à croire que dans certains éléments de notre population, il s'est développé une opinion sur tous ces événements qui repose plutôt sur le sentiment que sur le froid raisonnement.

Les échauffourées d'Irlande, les actes d'héroïsme de certains Irlandais et notamment le jeune magnifique quoique inutile de MacSwiney ont excité dans certains esprits une sympathie bien explicable, mais qui a pu faire perdre de vue le fond même du conflit.

Il semble, toutefois, que les difficultés sont à la veille de s'aplanir et qu'une entente va intervenir entre le parti des "sinn feins" et le gouvernement de Londres.

Nous le répétons, il faut espérer que nous touchons à la fin de la lutte.

Les Irlandais ont certes droit à une mesure d'autonomie et le gouvernement anglais le reconnaît ; mais on ne s'entend pas sur l'étendue de cette mesure.

N'ayant pas réussi à obtenir ce qu'ils demandaient, les Irlandais du Sud (qui forment la majorité) ont résolu de lever l'étendard de la révolte et de s'élever en république.

La séparation complète avec l'Angleterre ne pouvait qu'affaiblir la forme d'une rébellion et on ne pouvait s'attendre à ce que le pouvoir central l'accepte.

Mais si les deux partis sont de nouveau disposés à traiter sur le terrain de l'autonomie, il y a lieu de croire, — comme au Canada et en Afrique du Sud, — qu'on l'accordera à l'Irlande et qu'on fera accepter par elle un gouvernement autonome.

Quant à la population du Nord, elle devra accepter le sort de toutes les minorités qui est de faire préserver leurs droits propres, mais de ne pas entraver les desirs du plus grand nombre.

L'Assistance Publique

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, a profité de sa visite à l'Institution des Soeurs Grises de Montréal pour expliquer le but explicite de la loi de l'Assistance Publique.

Cette loi, adoptée à la dernière session de la Législature de Québec, avait, dès sa première lecture, reçu l'approbation de tous ceux qui veulent assurer un peu de baume aux misères humaines qui sont si nombreuses.

La charité individuelle s'est pratiquée, dans notre province, sur une échelle plus grande que nulle part ailleurs, et cela grâce à nos institutions de charité comme celle qui dirigent avec tant de dévouement les Soeurs Grises.

Mais le gouvernement a compris qu'il était de son devoir de venir en aide à ces institutions en secondant leurs oeuvres ; en collaborant le plus étroitement possible avec ces apôtres de la charité qui consacrent leur vie au soulagement des misères.

C'est pourquoi le gouvernement Taschereau a, par l'entremise du secrétaire provincial, fait adopter la loi de l'Assistance Publique que nous avons déjà expliquée ici et sur laquelle il semble inutile de revenir, ayant été si favorablement accueillie par les institutions mêmes qui en bénéficient et par tout le public en général.

L'honorable M. David explique bien le sens de la nouvelle loi quand il déclare : "Jamais, quelle que puisse être l'interprétation qu'on veuille lui donner, une législation n'aurait eu chance d'être adoptée ici qui aurait eu pour effet de substituer l'action publique à l'action privée."

Plus loin, M. David explique en quelques mots que l'initiative privée ne sera aucunement entravée. Voici en quels termes il s'exprime : "Il est entendu, en effet, que ceux-là qui ont commencé l'oeuvre, qui l'ont poursuivie avec l'aide de l'initiative privée, avec une émulation et un dévouement qu'on ne saurait trop louer, il est entendu, dis-je, que ceux-là, qui ont commencé cette oeuvre, devront la continuer."

Mais le gouvernement devait collaborer dans cette oeuvre en concertant toutes les forces de la société, et le secrétaire provincial l'explique bien dans la dernière partie de sa déclaration : "Ils pourront, toutefois, compter dorénavant sur une action mieux concertée de toutes les forces de la société."

On voit donc toute la portée de la nouvelle loi. Chacun de ceux qui en auront pris connaissance quand elle a été présentée se rappelleront que le but principal est de venir en aide à l'initiative privée, et la déclaration de l'hon. M. David confirme bien cette interprétation et nous laisse entrevoir une assistance encore plus grande pour cette partie de notre population qui souffre et dont le sort dépend de nos institutions de charité.

Après la rupture

La bataille diplomatique de Londres sur le front occidental a eu un résultat plus négatif que celle qui s'est livrée sur le terrain de la question d'Orient. Le réquisitoire historique de M. Lloyd George contenait le germe d'une transaction ; le premier anglais avait pris l'initiative d'une nouvelle proposition transactionnelle, sans s'écarter des principes adoptés à la Conférence de Paris. Les Allemands ont persisté à formuler des contre-propositions inacceptables. Ce fut donc la rupture et l'ultimatum "sous réserves" était exécuté sans tarder.

Les discours prononcés au Reichstag depuis la signification de l'ultimatum et le ton de la presse allemande laissent peu d'illusions sur la réponse de M. von Simons et de ses collègues. Le gouvernement, disent les journaux berlinois, a prévu l'application des sanctions et a pris déjà ses mesures afin d'en atténuer les conséquences, sur la gravité desquelles il ne se méprend pas, comme l'avouent ces mêmes journaux.

Le plus gros problème économique et politique à la fois, que jamais les nations du monde ont eu à affronter, à la suite du plus terrible conflit international dont l'histoire a été témoin, se voit donc envenimé par une attitude d'incorrigible opiniâtreté sans exemple dans le passé.

L'orateur le moins chauvin de l'assemblée législative allemande, le socialiste-majoritaire Muller, qui déclare que ses compatriotes sont les vaincus, que leur gouvernement a mis le feu aux poudres, qu'il importe de faire disparaître des ruines qui continuent à allumer des haines, se permet d'ajouter que, si les sanctions sont appliquées, le "droit moral" reste du côté de l'Allemagne.

Comme le disait M. Lloyd George, les conférences deviennent inutiles si l'Allemagne ne reconnaît pas le verdict de la guerre récente, dont elle porte la responsabilité et si elle ne consent pas à interpréter ses obligations en conséquence. Il ne reste donc aux Alliés qu'un parti : ne plus causer et agir jusqu'au moment où la contrainte aura produit ses effets. Cette contrainte en produira-t-elle ? Impossible de répondre. L'occupation de Dusseldorf, de Duisburg et de Ruhrort — qui met entre les mains de l'Entente les portes principales de toute une région industrielle, du côté de l'Ouest — est considérée par d'aucuns comme une mesure insuffisamment efficace.

On préférerait des gages : "L'Allemagne, écrit un de nos confrères, paiera péniblement, rageusement, avec des retards considérables, jusqu'au jour où elle se croira en mesure de démasquer ses préparatifs militaires, dont le camouflage n'est plus un secret."

"Ce jour-là, que vaudront les sanctions ? Seront-elles appliquées ? La sanction est essentiellement une mesure immédiate : il serait puéril de supposer qu'elle peut engager les puissances qui l'ont déterminée au-delà d'une période extrêmement limitée, car il faut compter avec les gouvernements qui changent, les considérations nouvelles qui interviennent, les sentiments et les intérêts des peuples qui évoluent et se modifient."

Mais les Alliés appliqueront aussi des sanctions économiques, plus importantes, a fait observer M. Briand, que les sanctions militaires.

Après avoir déclenché la guerre militaire en 1914, les Allemands provoquent la guerre économique en 1921.

L'occupation de Dusseldorf, de Duisburg et de Ruhrort s'est faite sans incidents. On pourrait même dire que les Alliés y furent bien accueillis. Cela se conçoit. Si un nouveau régime douanier doit être instauré en Prusse Rhénane et en Westphalie, les grands ports de la rive droite du Rhin doivent préférer y être englobés, que d'en être coupés par une frontière douanière, qui ferait le plus grand tort à leurs affaires. Les Allemands, tout en étant fidèles au Reich, ne perdent jamais de vue leurs intérêts personnels.

Notons, au passage, que les Allemands perdent un sérieux appoint à l'est maintenant que les bolchévistes sont menacés dans leurs oeuvres vives par des troubles extrêmement graves. Il y a quelques jours à peine, Ludendorff proposait encore de "lancer les bolchévistes russes contre l'Entente." Proposition un peu tardive qui ne parviendra plus guère à effrayer...

Les Taux du Téléphone

La décision que vient de rendre la Commission des chemins de fer dans la question de l'augmentation des taux du téléphone a été favorablement accueillie à Montréal.

La métropole, qui avait longtemps payé plus cher que Toronto pour son service téléphonique, se trouve en fait placée sur un même pied avec la Ville-Reine et nous bénéficions d'une réduction de \$5.00 par an sur le prix de l'abonnement.

Nous devons, il est vrai, ajouter à cela l'augmentation de 10 pour cent accordée à la compagnie, ce qui portera le prix de l'abonnement résidentiel à \$36.85 au lieu de \$32.85.

La décision de la commission n'est que temporaire et la compagnie devra continuer à envoyer des rapports mensuels réguliers de ses opérations, et la

commission se réserve le droit de réviser suivant les circonstances.

Nous croyons devoir féliciter chaleureusement les avocats de la cité de Montréal qui ont réussi à nous obtenir cette réduction, particulièrement Me Laurendeau qui a été l'âme dirigeante de cette bataille légale qui s'est si heureusement terminée.

Le Peuple d'abord

L'administration des chemins de fer canadiens laisse entre les mains d'hommes intéressés dans diverses grandes compagnies ne répond certainement pas à l'attente du public.

En effet, bien payés comme ils le sont, ces administrateurs devraient exclusivement se consacrer aux intérêts du peuple.

Cela serait si facile

Le problème de l'enseignement en Ontario s'aggrave par les déficits auxquels doivent faire face les écoles séparées.

Il serait si facile de régler cette difficulté si la législature ontarienne abordait ce problème dans le même esprit qu'il est résolu dans la province de Québec.

Vive Anxiété

Le peuple anglais est fortement mis à la ration à cause de la grève des mineurs du charbon.

Ce nouveau problème ne laisse pas que de créer la plus vive anxiété dans toute l'Angleterre qui semble vivre actuellement sur un volcan.

On craint l'expansion

On parle un peu partout, depuis quelque temps, de renouer les relations commerciales avec la Russie.

Mais chaque pays, à l'exception de l'Angleterre, craint fortement que cela ne contribue à répandre la malheureuse doctrine qui a plongé la Russie dans le chaos d'où elle ne peut sortir depuis trois ans.

LA LIBERTÉ DE COMMERCE FAIT LA PROSPÉRITÉ D'UN PAYS

(Suite de la dernière page)
nait à tout le monde la liberté de commerce, notre commerce augmenterait et il en résulterait une plus grande prospérité pour le pays. Donc le moins de restrictions possibles. L'auditoire a beaucoup ri au paradoxe établi par le Dr Clark, qui tout en n'étant pas en faveur des restrictions les préconise, et bien que favorisant le commerce international il établit des restrictions envers certains pays. Son but portait surtout vers le commerce avec l'Angleterre qu'il voudrait plus libre.

M. L.-J. McMahon présidait le dîner et c'est lui qui présenta le conférencier. Il eut pour ce dernier beaucoup d'éloges et insista surtout sur le fait que tout ce que disait le Dr Clark était empreint de la plus profonde sincérité.

Dès le début de son discours, le député de Red Deer annonce qu'il traitera de quelques problèmes qui surgissent actuellement devant le Canada et dont la solution est un plus volumineux commerce avec l'extérieur. Il dit tout d'abord, pour bien mettre ses lecteurs en garde contre ce qui suivra, qu'il n'est pas un libre-échangiste, mais qu'il croit que le salut est dans la liberté de commerce. Notre dette nationale est considérable, elle est le résultat de la guerre, et elle ne sera payée que par une recrudescence de notre commerce. Il faut de toute nécessité que nous fassions de telle sorte que nous ayons toujours une balance favorable si nous voulons arriver à solder nos obligations financières. A quoi servirait notre richesse naturelle si elle n'est pas échangée contre d'autres produits de l'extérieur.

Le conférencier prend l'exemple de quelques lingots d'argent, pour un valeur de \$112,000, expédiés de Cobalt à Londres. Il s'en servira durant toute sa causerie. Ces lingots d'argent serviront-ils à quelque chose s'ils n'étaient échangés contre d'autres produits ? Non. Il faut les échanger, il faut établir le commerce international. Le marché local est une belle chose, mais il ne servirait à rien par lui-même, car toute nation qui ne se contenterait que de ce marché serait infailliblement destinée à la faillite la plus complète. "Cela, dit le conférencier, reviendrait tout simplement à la même chose que le chien qui ne cherche qu'à s'enfermer en rongant sa queue".

Abordant la question des déficits des chemins de fer et ceux de la marine, le Dr Clark dit qu'on ne les comblera qu'en tant qu'on assurera l'expansion de notre commerce, laquelle apportera à ces facteurs de transport la possibilité de fonctionner avec bénéfice. Les lingots d'argent arrachés du sol et transportés à Londres sont transportés par les chemins de fer et les navires marchands. Un commerce plus libre permettra à nos chemins de fer et à notre marine marchande de réaliser de plus gros chiffres d'affaires et cela aidera à combler les déficits qui obèrent aujourd'hui notre dette. Mais pour augmenter notre commerce, il ne faut pas qu'il soit protectionniste, bien qu'on doive lui imposer certaines restrictions, continue le Dr Clark.

Le conférencier dénonce ici l'action des municipalités qui, ayant vendu tellement de défenses sur le marché américain, sont forcées d'acheter de l'acier américain sur ce même marché. Ce sont elles qui ont nécessité ces achats sur le marché américain. Qu'elles vendent donc moins d'obligations aux banquiers américains et nous serons moins obligés d'acheter chez eux.

Les lingots d'argent arrivent à Lon-

L'Échappement à Ancre

Les échappements que nous avons décrits dernièrement se subdivisent en nombreuses catégories. Il n'y a pas de pièce, dans le mécanisme d'une montre, qui ait donné lieu à autant de recherches et de perfectionnements ingénieux de la part des horlogers-mécaniciens. Le mouvement à ancre a subi lui-même de grandes modifications. Il consiste en un ancre muni de palettes, lequel met en communication le balancier et la roue d'échappement. Chaque palette possède une face d'impulsion et une face d'arrêt. Une dent de la roue d'échappement frappe la face d'impulsion d'une palette et celle-ci communique le mouvement au balancier par l'ancre. Un pivot sur rubis sert à relâcher les palettes en forçant l'ancre à les relever tout à tour. Cet échappement est du type libre. Nous ne pourrions, dans le cadre d'une annonce, entrer dans tous les détails techniques du mécanisme. Ce qui importe à notre clientèle est de savoir que nous ne vendons que les montres dont les mouvements à ancre sont munis des derniers perfectionnements.

Nos ouvriers experts réparent soigneusement chronomètres, montres de précision et horloges à sonnerie compliquées.

Scott & Bousquet Frères

Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie.
479 EST, RUE STE-CATHERINE

Nos navires ne reviendront pas complètement allégés. Ils nous ramèneront soit des marchandises ou de l'immigration, ce dont nous avons besoin. Ici dans la province de Québec on a remédié à ce besoin par un moyen très naturel, mais cela n'existe pas dans les autres provinces. Ainsi, par son commerce, le Canada s'annonce à l'étranger. Le colon heureux écrira à ses amis d'outremer et les conviera à venir s'établir sur nos terres et c'est ainsi qu'on obtiendra la qualité d'immigration qu'on cherche.

Le Dr Clark parle incidemment des industries, mais il déclare que la protection qu'elles demandent n'a pas profité aux deux plus importantes industries canadiennes : celles des chemins de fer et de l'agriculture. Pour mener une entreprise à bonne fin, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire les produits de la nature. Et ce n'est qu'en donnant à ceux-ci toute la liberté d'être échangés qu'on activera les autres industries.

Les lingots sont rendus à Londres où ils sont transformés soit en coutellerie, ustensiles de ménage, etc. On peut facilement se procurer ensuite ces articles, de sorte que c'est par cette coopération entre les nations qu'on arrivera à établir le genre de commerce qu'il nous faut pour aider à solder nos dettes.

Le conférencier termine en disant que le commerce restreint ne produit que l'étréouement d'une nation, l'égoïsme, tandis que la liberté de commerce produit la prospérité et la bonne entente entre les nations.

L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA

(Suite de la dernière page)

poudit à cet appel. Il en est résulté une surproduction qu'on ne peut vendre aujourd'hui à cause des conditions financières. Les industries textiles, les industries de la confection de tissus à vêtements et celle de la verrerie ainsi que l'industrie des pierres sont actuellement dans un état de stagnation dû à cette surproduction, et il faudra attendre le retour aux conditions normales pour reprendre l'activité d'avant la guerre ou celle qui a marqué les deux années qui suivirent l'armistice.

Le Canada a beaucoup bénéficié par ses exportations de produits agricoles avec la Belgique. On remarque, sous ce rapport, que durant les douze mois qui se sont écoulés entre la mi-1919 et la mi-1920 que la Belgique a importé de notre pays plus de 30,000 tonnes de bétail, plus de 4,000,000 de livres de fromage et plus de 2,000,000 de livres de beurre. Avant la guerre, c'étaient là des choses qu'on n'importait pas de notre pays. Ces exportations canadiennes ont diminué depuis que le change a subi les fluctuations considérables de la dernière année, mais les relations sont établies et elles sont appelées à durer. Nous sommes heureux aussi de voir qu'aujourd'hui notre fromage, qui était importé d'Angleterre sous le nom de Chester, est aujourd'hui directement du Canada, ces importations étant placées à Montréal. La Belgique est un pays bien industriel et nous avons l'avantage, en échange de nos produits agricoles, d'y importer beaucoup d'articles que nous nous procurons difficilement ici, entre autres les tissus, la verrerie, les produits textiles, etc. On ne peut donc que retirer les meilleurs bénéfices en établissant solidement des relations commerciales entre les deux pays. Les industriels ou commerçants canadiens devraient aussi rivaliser avec le dollar américain, c'est là un point important qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut assurer à notre commerce l'expansion à laquelle il est destiné.

La Canada, la province de Québec en particulier, a l'avantage de bénéficier d'un meilleur sentiment de la Belgique envers lui qu'elle n'en accorde envers les Américains qui sont la cause première de la dépréciation de leur monnaie. Nos armées ont créé, tant en France qu'en Belgique, un sentiment d'amitié qui ne peut que profiter tant aux Belges et Français qu'aux Canadiens. Il ne s'agit pour nous que de maintenir ces sentiments amicaux.

Pour ce qui est de l'immigration belge ou française, M. Langlois nous en dit quelques mots pour nous expliquer que ces pays, ayant besoin de tous leurs bras pour la reconstruction, ont établi toutes sortes de restrictions qui ont pratiquement empêché toute immigration. De la Belgique, on doit en at-

tendre le moins vu que des centaines de mille sont actuellement en France, trouvant là de meilleures conditions de travail, particulièrement dans la zone de reconstruction. Mais on parle beaucoup du Canada, on en parle de diverses façons, mais toujours avec amitié, et on peut attendre beaucoup dans l'avenir. M. Langlois a réussi à fonder un journal hebdomadaire qui est distribué dans les principaux centres de la Belgique et qui donne sur le Canada, plus spécialement la province de Québec, des renseignements très utiles qui sont reçus avec plaisir de tous les corps publics, des Chambres de Commerce, etc.

Somme toute, M. Langlois est des plus optimistes. Il croit que la province de Québec doit beaucoup attendre de la reprise des relations commerciales normales entre la Belgique et la France. M. Langlois a fait une excellente propagande en Belgique, comme on a pu le voir par ce que nous en disons plus haut, et il saura continuer efficacement son oeuvre de rapprochement industriel entre les deux pays. Son habileté jointe à une connaissance approfondie du commerce et des richesses du Canada saura profiter considérablement à la province de Québec et au pays tout entier. Ce sont les impressions qui nous sont restées de l'entrevue qu'a bien voulu nous accorder le représentant commercial de la province en Belgique.

Avant de nous quitter, M. Langlois s'est informé de ses confrères de journalisme et il adresse à tous ses meilleures amitiés. M. Langlois quittera le sol américain tout probablement le 12 mai, à bord du paquebot la "France".

AU CLUB DE REFORME

Hier midi, M. Godfrey Langlois a pris le lunch en compagnie d'un groupe d'amis au Club de Réforme. Le lunch fut gai et les conversations très animées. On félicita chaleureusement M. Langlois du beau travail qu'il avait fait en Belgique pour rapprocher les deux pays. On remarquait l'hon. J.-L. Perron, l'hon. Antonin Galipault, l'hon. Athanase David, M. Dastous, qui accompagne M. Langlois, le Col. P.-B. Mignault, M. Fernand Rinfret, M.P. Dr Jean Deschamps, Joseph Archambault, M.P. Léon Garneau, C.R. Dr P.-Z. Rhéaume, Alphonse Décaré, C.R., Victor Morin, N.P., et autres.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Demain après-midi, M. Godfrey Langlois entretiendra, à 4 heures, les membres de la Chambre de Commerce des relations économiques entre la Belgique et le Canada. Tous les membres sont cordialement invités avec leurs amis.

LES FUNERAILLES DE M. LE CURÉ BEAUCHAMP

Hier a eu lieu à l'église St-Charles, le service funèbre de M. l'abbé J.-Avila Beauchamp, le regretté curé de la paroisse. L'église était remplie de fidèles.

Le service a été chanté par le R. P. J.-E. Morin, C.S.V., assisté de MM. J. Piette, curé de Saint-Stanislas, et J. P. Desrochers, curé de Saint-Irénée, comme diacre et sous-diacre.

Mgr de la Durantaye, représentant Mgr l'Archevêque et a prononcé l'oraison funèbre.

Au chœur on remarquait NN. SS. Bélanger, Dubuc, Cousineau, Richard, MM. les chanoines McCrory, L. Cousineau, A. C. Dugas, A. E. Deschamps, E. Lachapelle, Clérout, MM. les abbés J. A. Dulude, curé suppléant, C. Filiatrault, P. A. Lafrance et J. A. Fournier, vicaires de la paroisse. MM. les abbés J. C. Jetté, E. Déserrès, O. H. Roy, E. L. O. Lachapelle, N. N. Laporte, J. A. Champagne, E. Gaudry, R. P. Foucher, J. A. Picotte, J. C. Laporte, A. D. Laporte, A. J. Desautels, J. A. Papineau, J. E. Payette, E. D. Laurin, C.S.A., A. Papineau, R. P. H. Thériault, O.P., J. O. Hagan, R. P. Regardin, J. B. Jobin, R. P. Elphège, Joseph, O.P.M., C. Poirier, J. A. Primeau, H. Chagnon, A. Desrochers, H. Latour, J. A. Froment, J. O. Houle, J. M. Vigneau, J. A. Payment, G. Champoux, A. Lessard, L. Jamin, J. E. Carrière, J. A. Gratton, J. E. Binette, L.M.S., Cloutier, J. A. Cloutier, L. P. Choquette, J. A. Desnoyers, J. H. Perreault, A. Prud'homme, H. Chabot, H. Charbonneau, J. J. Flood, E. Ecrement, J. O. Ethier, L. H. Desjardins, Jos. Bidet, R. P. T. Rousin, J. E. Faucher, R. S. Dubéau, A. Champagne, C.S.V., J. A. Ouellette, R. Meindre, J. A. Elliott, P. J. Heffernan, R. P. L.

Avocats
GEOFFRION, GEOFFRION PRUD'HOMME
Avocats
No 112 Rue St-Jacques
Victor Geoffrion, C.R.
Alfred Geoffrion, C.R.
J. Alex Prud'homme, C.R.
Boite postale 1022. Téléphone 244.
Tél. Main 1185. Rés. Matine
THEODILE RHEAUME, C.R.
AVOCAT
EDIFICE "LA SAUVAGNIE"
92, Notre-Dame Est, MONTREAL

CARTES D'AFFAIRE
CENTURY COAL COMPANY, LTD.
310 EDIFICE DOMINION EXPR
MONTREAL
CHARBON POUR MACHINES A VAPEUR
PAR CHARS — VAISSEAUX AU VOYAGE

DOMINION COAL COMPANY
DOMINION COAL COMPANY
SPEYERHILL
REDACTED GENERAL MANAGER
115 Rue Saint-Jacques

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement.
MARION & MARION
364 Rue Université, Montréal.

PETITES ANNONCES
DOMINION CARPET BEATING
seul bureau
ouest. On nettoie les tapis, revêtements, meubles, etc. Gages \$25.00 à \$40.00.
Aussi confectionnement de blouses, chemises, etc. Adressez vos lettres à :
Placement Provincial Gratuit, 19 St-Jacques, Montréal.
122—J.N.O. P. 20

DEPARTEMENT DES ASSURANCES
AVIS est par les présentes donné le permis No 829 à l'effet de la loi la compagnie d'Assurance-Mont-Triple, autorisant à faire de l'assurance d'automobile, en Canada, en sus des trois assurances qu'elle fait actuellement.
G. D. FINLAYSON
Surintendant des assurances
284—J.A. 22.39

Bourque, O.P., E. Bourque, J.-A. Fresne, J. Guimond, J. P. Laperre, Célestin, marié, O. Deschamps, A. Curotte, A. Derome, E. Gagnon, Mousseaux, G. A. Touthrou, M. T. Dugas, S. Gascen, J. P. Plamondon, J. E. Dubuc, R. P. P. Chardon, R. P. O. Charbonneau, mé Boileau, E. Hébert, E. Roy, Roux, Z. A. Desnoyers, L. Favre, M. Brière N. Robert, L. H. Prime, R. Mercure, J. M. Jolicoeur, J. Roussin, M. Beaudoin, A. Giguère, G. Racette, J. V. Pelletier, R. P. tier, A. Harbours, J. E. Brien, U. H. Deslongchamps, Léon Lavigne, M. Robert, G. Hudon, J. E. Couture, L. Olivier, A. Dorval, J. Latour, S.V., E. A. Girard, J. John J. T. fortune, M. A. Keiffer, O. P. Bernier, p.s.s., R. E. Bachand, J. V. Thériault, J. A. Lamarche, A. Crevier, C.S.V., A. Gariépy, L. Borrel, H. Tremblay, J. C. Lacasse, A. Corbett, D. Toussaint, X. Charlebois, J. M. Geoffrion, A. gras, A. Derome, J. A. Gauthier, A. Faucher.

La chorale de la paroisse, assistée de la maîtrise des enfants, sous la direction de M. J. N. Charbonneau, rendra la messe de Pâques, M. J. Sévériat à l'orgue.
L'inhumation a eu lieu après le service, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

CONDOLEANCES DES CITOYENS DE LACHUTE
A l'occasion du décès de l'abbé Avila Beauchamp, curé de la paroisse Saint-Charles, de Montréal, et ancien curé de cette paroisse, les paroissiens de Lachute se sont réunis en assemblée spéciale, dans l'église, après l'office divin du matin, le dimanche 27 avril mil neuf cent vingt-un.
Les paroissiens expriment le profond regret qu'ils ressentent de la circonstance douloureuse, et pour témoigner leur reconnaissance et leur ancien curé, auquel ils sont redevables de tant de bien, ils décident l'invitation du curé actuel, l'abbé J. Gratton, de faire chanter un service funèbre solennel, dans l'église paroissiale, le plus tôt possible.
Et il est résolu que copie des lettres de cette réunion spéciale soit communiquée à la famille de M. le curé Beauchamp, et aux journaux.

LE CHANOINE COUBE QUEBEC
Québec, 4. — Le chanoine Coubé, l'un des plus fameux prédicateurs de France, qui est actuellement à États-Unis, arrivera à Québec, dredi prochain. Il prêchera à l'église Laval, vendredi soir.

LE CANADA est imprimé et publié par la CITÉ DE PUBLICATIONS S.A. Limitée, dont le siège social est à la Banque d'Amérique, 100, rue Saint-Jacques, Montréal.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

La défenderesse est tenue responsable. — En Cour de Révision. — Cour de Pratique.

L'action intentée en Cour Supérieure par M. Xavier Martineau contre la Sovereign Line Company Limited, en recouvrement de dommages, à la suite d'un accident de travail, a été maintenue hier après-midi, par l'honorable juge Dugas, jusqu'à concurrence de \$975.

Dépendant comme le demandeur avait déjà bénéficié de paiements faits par la défenderesse, pour lui et sa femme, à l'emploi de la défenderesse et occupé à réparer des voies, il fut victime d'un sérieux accident à la suite duquel ses capacités de travail furent diminuées d'au moins cinquante pour cent. De plus, le demandeur prétendait souffrir d'une incapacité partielle et permanente, et se prévalait des droits que lui accorde la loi des Accidents de Travail, il s'adressait au tribunal et demandait que la défenderesse soit condamnée à lui payer sous une pension annuelle de \$195, ou encore la somme de \$2,500, en règlement de toute réclamation.

Constatant cette action, la défenderesse niait catégoriquement les faits allégués par le demandeur et rejetait toute responsabilité, alléguant à son tour, d'au moment de l'accident et par la suite, elle a payé à M. Martineau, la somme de \$282.30, pour indemnités; au médecin qui accorda ses soins à la victime, \$84; au charretier qui transporta le blessé à son domicile, \$1 et qui, d'après la défenderesse, représente une somme beaucoup plus élevée que celle qui pouvait réclamer le demandeur.

L'honorable juge Dugas fit un long exposé des faits de cette cause, analysant chacun des témoignages entendus au cours du procès, concluant, comme nous le disons plus haut, à la responsabilité de la défenderesse, jusqu'à concurrence, cependant, d'une somme de \$975 seulement. Jugement fut rendu en conséquence, le tout avec dépens contre la défenderesse.

LE TERME DE REVISION

Le terme d'avril de la Cour de Révision commencera le 18 courant pour se terminer le 21. Présidents, l'honorable juge en chef Archibald et les juges Demers et Weir.

Le rôle est assez chargé et les causes seront entendues comme suit.

Lundi, 18 avril. — Banque d'Hochelaga versus Giroux; Charest versus Côté des Travaux Publics; Montréal (déclaré) versus Dugas versus Garneau; Dufresne versus Antanocci; Evans versus Dumas; West Valley versus Deslongchamps.

Mardi, 19 avril. — Solario versus Canada Cement Co.; Hannan's Limited versus Gill; Lavigne versus Montreal Locomotive Works; Pleau versus Dame Forget et al.; Nicholatchook versus Municipalité de Westmount; Wilke versus Bonivert; Hurlbut versus Guilmond.

Mercredi, 20 avril. — Northern versus Dugan; Haney versus McElroy; Salendier versus Tannenbaum; Brosseau versus Charron (2 causes); C. P. R. versus Lee Yick et al.; Scheiback versus Giroux.

Jeudi, 21 avril. — Legault versus Jodoin; Milour versus Jasmin; Jassin versus Major (2 causes); Auboin versus Percival; Devos versus Karner; Montreal Investment Co. versus Berichon; Colson versus Comte; Persichino versus Gratton.

L'ACHAT DE LA BATISSE DU PALAIS

La compagnie d'assurance "La Sauvegarde" a vendu, hier, au gouvernement provincial, l'édifice situé rue Notre-Dame et connu sous le nom "Bâtisse du Palais". Cet édifice va de la rue Saint-Vincent à l'édifice Morfi.

Il est stipulé dans le contrat de vente que "Le présent acte de vente a été consenti par les vendeurs aux acquéreurs en exécution de la sentence arbitrale et du jugement rendu par la Commission des Utilités Publiques de la province de Québec, sur la demande d'expropriation de l'immeuble ci-dessus décrit, faite par le gouvernement provincial en date du 29ième jour de février 1921."

Le contrat de vente a été passé devant le notaire Emile Massicotte, de la maison sociale Papineau, Couture et Massicotte, et signé par MM. Antoine Gallepault, en sa qualité de ministre des Travaux Publics, G.-N. Ducharme, président de la compagnie d'assurance, "La Sauvegarde"; L.-N. Ducharme, secrétaire de la même compagnie, et par Emile Massicotte, N.P. Le prix de vente était de \$125,500 et le gouvernement a payé comptant.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

4 avril, 1921.

Président: Hon. juge Coderre.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

H. Bernard vs La Ville de Montréal.

Nord, inscription en droit du demandeur; preuve avant faire droit, dépens réservés. — Juge Surry.

S. Kuperik vs D. Forrester et al.

Exception dilatoire; accordée, dépens à suivre. — Juge Lane.

Dame A. Boucher vs Emile Charland et al.

Motion des défendeurs Charland et al. pour détails; accordée en partie, 8 jours de délai, dépens à suivre.

S. H. Durand vs O. Legault et Banque d'Epargne, mis-en-cause, et A. Durand 1 intervenant, W. Chausse, 2 intervenant, et Ant. Durand 3 intervenant.

Requête de L. Bélanger, notaire pour autorisation à payer la somme de \$691.45; accordée, dépens vers la succession. — Juge Surry.

Dame Florid, Labrèche, ex-jual vs G. T. Ry, Co. of Canada.

Motion de la demanderesse pour amender; accordée, dépens à suivre.

Dame veuve Thibault vs Georges Du Cret.

Requête de la demanderesse pour être en justice en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

H. H. v. J. Weiniger et Dame Sigmund Weiniger, opposant; accordée.

Interrogatoire fixé le 11 courant à 10 heures a.m. au greffe, dépens réservés.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

M. V. Dawson, Limited, vs J. D. Sauriol.

Exception à la forme; accordée, sans frais. — Juge Surry.

EN FAVEUR D'UNE TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Quatre-vingt-sept pour cent des réponses reçues au Board of Trade en faveur de ce genre d'impôt. — Ports canadiens vs ports américains.

Le Conseil du Board of Trade a tenu, hier après-midi, sa réunion hebdomadaire régulière.

Le Comité de la Taxation Fédérale, par la voix de son Président, M. Wm. M. Birks, a rapporté que 87 pour cent des réponses reçues au Questionnaire adressé aux membres du Board of Trade sont en faveur de l'adoption de la taxe sur le chiffre d'affaires et que, de plus, comme le Comité a été unanime à se prononcer en faveur d'une telle taxe, il recommande fortement au Conseil de faire dans ce sens des représentations au Ministère des Finances et d'en demander l'adoption comme l'une des principales méthodes de prélever le revenu nécessaire aux besoins fédéraux.

Après avoir considéré et discuté à fond ce rapport, le Conseil l'a unanimement approuvé et a décidé de prendre toutes les mesures pour que ces recommandations soient faites.

Le Bureau du Transport a fait rapport sur la demande que la Chambre de Commerce de Québec a faite pour obtenir que le Board of Trade appuie le mémoire qu'elle adresse à la Commission des Chemins de Fer au sujet des proportions considérables et alarmantes que prend l'exportation du grain de l'ouest du Canada par New York, sur la nécessité d'établir des chemins de fer de transport le grain, aux ports canadiens, afin de mettre fin à ce détournement qui fait perdre au Canada un revenu considérable et qui nuit à l'industrie nationale.

Le rapport de la Commission du Transport est conçu comme suit:

Que la demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

par minot et tel que demandé par la Chambre de Commerce de Québec, ne peut être appuyé, pour la raison qu'il n'y a pas de taux fixe de chemins de fer ou de transport par eau sur le grain expédié de Winnipeg à New York et que, si le taux de chemin de fer est fixé de Winnipeg à Fort William, la concurrence du transport existera, cependant, de Fort William à Buffalo et que comme il n'y a aucun contrôle sur les taux de navigation, toute réduction effectuée sur le réseau du Transcontinental de Winnipeg à Québec sera facilement contrebalancée par la combinaison des taux de transport par chemin de fer et par voie fluviale. Que réduire à 20 cents par minot la taxe de transport de Winnipeg à Québec est une chose impraticable; le taux actuel de Winnipeg à Fort William (420 milles), fixé par la commission des Chemins de fer, est de 18 cents par 100 livres 10c 8 par minot) et le même taux est appliqué de Winnipeg à Armstrong, le point de raccordement du Transcontinental, de sorte que, si l'on fixait le taux à 20 cents, il resterait peu de chose pour le long trajet à parcourir de ce dernier point jusqu'à Québec, soit pour une distance de 1352 milles. Que si les chemins de fer Nationaux tentaient d'avoir le contrôle du grain vers le port de Québec, de Montréal ou tout autre port canadien, le résultat en serait que les expéditeurs de grain, tant des Etats-Unis que du Canada, bénéficieraient d'un taux de transport, qui leur serait momentanément avantageux, mais qui conduirait probablement les chemins de fer à la banqueroute. Le conseil s'est rangé aux conclusions de ce rapport et a ordonné qu'elles soient communiquées à la Chambre de Commerce de Québec.

Etant présents: Honorable Lorne C. Webster, président; Wm. H. Birks, vice-président; Arthur Lyman, trésorier; A. D. Anderson, R. E. Calder, Geo. S. Cleghorn, W. O. H. Dods, Edward Goodwill, Geo. W. Grier, Arthur M. Irvine, John Irwin, H. B. Mackenzie, John W. Ross, et Arthur Vaillancourt.

La demande de la Chambre de Commerce de Québec, à l'effet qu'un taux sur le bill d'exportation de Winnipeg à Québec, via Chemins de Fer Nationaux, inférieur de 3 cents par minot à celui payé par voie ferrée ou par voie d'eau de Winnipeg à New York, taux ne dépassant pas 20 cents

NOTRE MILICE CANADIENNE N'A JAMAIS ETE MILITARISTE

Telle est la déclaration faite, hier soir, par le brigadier-général Labelle, au cours du banquet offert par le 65^{ème} régiment, à l'occasion de sa nomination comme colonel honoraire de ce régiment. — La réorganisation de la milice canadienne.

A l'occasion de la nomination du brigadier-général A. E. Labelle, colonel honoraire du 65^{ème} régiment des Carabiniers-Mont-Royal, un magnifique banquet a été offert, hier soir, en son honneur, à l'arsenal du même régiment. D'abord que le banquet fut un véritable succès. Un grand nombre de notables de la ville y assistèrent. Ce banquet fut marqué par une déclaration importante du brigadier-général Labelle lui-même. Celui-ci a déclaré que la milice canadienne n'avait jamais été militariste et qu'elle n'avait jamais été une salve d'applaudissements de la part de tous ceux qui étaient présents.

Le colonel Mackay qui avait été appelé à prendre la parole en a aussi profité pour prononcer un beau discours dans lequel il a fait allusion à la guerre du Nord-Ouest et aux critiques faites par certains officiers à ce sujet. Il a été très apprécié par les personnes présentes.

Le banquet avait été organisé par les officiers du mess du 65^{ème} régiment, sous la présidence du capitaine Victor Tardif. Les lieutenants Collet, Prevost et Lebel remplissaient les fonctions respectives de vice-président, secrétaire et assistant-secrétaire honoraire, dans le comité d'organisation.

Le discours du brigadier-général Labelle fut très apprécié. On applaudit l'orateur à plusieurs reprises. Ce dernier remercia d'abord les membres du 65^{ème} régiment parce qu'ils l'avaient nommé colonel honoraire du régiment, grade qui, a-t-il dit, le rend tout ému à cause du bon souvenir qu'il a toujours conservé de ce régiment. Ce n'est pas sans hésitation qu'il accepte ce grade, qu'il accepte en même temps de remplacer l'excellent ami qui a tant fait pour le succès du 65^{ème}, sir R. Forêt, dont la mémoire se perpétuera longtemps à cause des grandes œuvres qu'il a accomplies. C'est peut-être à lui en grande partie que le 65^{ème} régiment doit le bel apanage qu'il possède actuellement.

Orce à son initiative, les Canadiens-français ont peut-être obtenu une chose qui n'existait pas auparavant: un arsenal. Ce sont des Canadiens-français qui l'ont fait construire.

Le brigadier-général Labelle a parlé ensuite de l'organisation de la milice canadienne-française et de la part prise par le 65^{ème} régiment dans cette organisation. Ce régiment a fait plus que n'importe quel autre à ce sujet. Grâce à lui, nous avons fourni des contingents dès le commencement de la guerre. Il fut la base de l'organisation canadienne-française et du recrutement en général dans la province de Québec. C'est ainsi que le 22^{ème} bataillon fut organisé, ainsi que les autres unités employées de l'autre côté pour l'envoi aide. Ces unités furent égales à n'importe quelle autre sinon supérieures.

Reste maintenant la réorganisation du régiment. C'est chose difficile, mais si tous les Canadiens veulent faire leur part ce sera chose facile. On en a eu la preuve dans le passé. Ce n'est pas que la milice canadienne-française fasse du militarisme, car elle n'a jamais favorisé; ceux qui sont dans le service militaire sont encore les derniers à suggérer la guerre. Ils ne déclenchent pas la guerre, ils en sont les victimes. Il faut remonter plus loin pour en découvrir les auteurs; les militaires ne sont que les sacrifiés.

Il a encore fait une remarque qui a dû remplir de contentement les membres du 65^{ème} régiment; il a dit qu'il avait passé les plus beaux jours de sa vie. Le brigadier-général a terminé par des paroles de remerciement à l'adresse de tous ceux qui étaient présents et surtout des membres du Carabiniers-Mont-Royal qui lui marquaient un tel attachement.

Les autres orateurs furent le colonel Filiatrault, le général Armstrong, le lieutenant-colonel MacKay et quelques autres. M. Ludger Gravel s'est fait entendre plusieurs fois entre les discours. Il a chanté des pots-pourris qui ont été très goûtés par l'assistance.

Le colonel Filiatrault a prononcé quelques mots sur la réorganisation de la milice canadienne et la nomination du brigadier-général Labelle comme colonel honoraire du régiment. Il est d'avis que le 65^{ème} régiment reprendra un nouvel essor sous la direction du brigadier-général A. E. Labelle. Le général Armstrong a parlé dans le même sens.

Le major MacKay a rappelé l'incident de la guerre du Nord-Ouest, et plusieurs faits de l'histoire déjà ancienne au cours desquels il a cité les noms des majors Ranger et de Serres. Il a fait des louanges à l'adresse du général Labelle dont les services furent reconnus non seulement par le gouvernement canadien, mais aussi par le gouvernement français qui l'a décoré de la Légion d'Honneur.

Au nombre des invités, on remarquait les tabis d'honneur: MM. Armand Chaput, lieutenant-colonel Duméril, lieutenant-colonel S. MacKay, lieutenant-colonel C. B. Price, colonel J. W. Bridges, lieutenant-colonel E.

H. Tellier, le général Armstrong, le lieutenant-colonel J. A. Filiatrault, le major R. Bédard, le brigadier-général A. E. Labelle, colonel Louis LeDuc, lieutenant J. J. Grenier, les lieutenants-colonels A. Millette, J. T. Ostell, L. E. de Tonnancour, capitaine J. H. Labelle, lieutenant-colonel A. O. Lambert, colonel G. E. Beauchamp, lieutenant-colonel J. Chabaille, major Tardif, MM. Alfred Tétrault et A. P. Frigon.

Etant présents aux autres tables: le colonel Pelletier, les majors Aubry et Ranger, les capitaines De Kapelle, Bonneau, MacKay, Normandin, le lieutenant MacKay, MM. Arthur Lalonde, F. Laberge, les lieutenants Dandurand, W. Cuffin, le capitaine Coutley, le lieutenant G. Lebel, les capitaines Christian Zaugg, Archambault, le major Dorval, les lieutenants Prevost, Collet, D'Orengens, Grenier, les capitaines Grenier, Beaudry-Leblanc, le lieutenant Montbriand, Dr Mirault, MM. Rivard, Branchaud, Guilbault, Chevrier, le capitaine K. N. Larose, MM. Ludger Gravel, A. Desmarreux, J. Provost, J. O. Labrecque, J. A. Beaudry, le capitaine H. Beaudry, M. A. Tétrault, les majors Rodolphe De Serres, Tardif, les capitaines H. Marquette, R. Morin, le major Emile Paquin, le lieutenant A. Lebel et le capitaine A. Labelle.

UN ULTIMATUM A LA HONGRIE
(Suite de la première page)
di après-midi, à trois heures, mandent des dépêches parvenues au bureau des affaires étrangères, ce soir, par voie de Gratz et Innsbruck.

On ne croit pas que la maladie de l'ancien monarque, véritable ou non, empêche son départ.

L'ASSOCIATION DE PUBLICITE
Le déjeuner-causette de l'Association de Publicité de Montréal aura lieu demain, M. W. B. Somerset traitera le sujet suivant: La fonction de l'agence de publicité.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER
PACIFIQUE CANADIEN
Service de trains commode des gares de Montréal pour Québec.

Service de trains fréquents et commodes entre Montréal et Québec, comprenant un nouveau train de nuit partant de et arrivant à la gare Windsor qui arrive à Westmount et Montréal-Ouest. Voici l'horaire de ces trains:

Montréal (gare Windsor) et Québec Vers l'Est
Départs de Montréal, gare Windsor: 9.00 a.m., tous les jours (Le Frontenac); arrive à Québec à 2.40 p.m.
11.30 p.m., tous les jours; arrive à Québec à 6.30 a.m.

Vers l'Ouest
Départs de Québec, gare du Palais: 1.45 p.m., tous les jours (Le Frontenac); arrive à Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m.
11.45 p.m., tous les jours; arrive à Montréal, gare Windsor, à 7.05 a.m.

L'ALLEMAGNE ET LES REPARATIONS

(Suite de la première page)
commissaire américain Doring Dresel, ont été publiées ce soir par le gouvernement allemand.

Bien que la note du secrétaire Hughes soit brève, les diplomates allemands la considèrent comme amicale et le simple fait que le gouvernement y a répondu est considéré comme un symptôme qui est prêt à user de ses bons offices pour résoudre le problème des réparations.

Le Dr Simons est encore en vacances en Suisse. On ne s'attend pas immédiatement à une autre note aux Etats-Unis.

L'interprétation par la presse française de la communication allemande et de la réponse du secrétaire Hughes a motivé la publication des deux notes par le gouvernement allemand.

Suit une paraphrase, préparée par la secrétaire d'Etat sur le mémoire donné à M. Dresel par le Dr Simons:

"Il est du plus vif désir du gouvernement d'Allemagne d'arrêter un accord avec les gouvernements des puissances alliées et associées et il est sincère dans son but d'exaucer leurs conditions en autant que possible. Qu'un accord n'ait pas été arrêté à la conférence de Londres sur la question des réparations, c'est un sujet d'extrême regret pour le gouvernement d'Allemagne.

Dans leurs efforts pour arrêter un accord, les délégués de l'Allemagne sont allés bien au-delà de la limite considérée possible pour l'Allemagne dans le jugement d'une majorité écrasante de ses experts économiques.

"On a affirmé que l'Allemagne est réfractaire à reconnaître ses obligations à réparer. Ce n'est pas exact.

"Il est entièrement clair non-seulement au gouvernement de l'Allemagne, mais au peuple allemand également que l'Allemagne doit faire des réparations dans la limite de sa capacité à payer.

Cette réalisation de la part de l'Allemagne ne sera altérée d'aucune façon par aucun changement qui pourrait avoir lieu dans la politique intérieure du pays. Tous les groupes responsables, en particulier les ouvriers d'Allemagne sont imbus de la détermination de faire tout en leur pouvoir pour aider à reconstruire les régions qui ont été dévastées. Comme base à cette détermination est la saine conviction de la part des milieux responsables en Allemagne qu'une disparition prochaine de toutes les traces de dévastations en France est dans le meilleur intérêt de l'Allemagne. L'opinion générale veut aussi que les propositions faites par l'Allemagne au sujet des réparations doivent prendre entièrement en considération les besoins fondamentaux des gouvernements alliés et associés, en particulier de la France.

Cela étant, deux considérations relatives aux réparations se présentent toutes deux importantes. Ces considérations sont d'abord la question de la réhabilitation par l'Allemagne des régions dévastées et deuxièmement le prélèvement immédiat par l'Allemagne d'une somme d'argent comptant en change étranger de proportions importantes.

"En prenant d'abord le premier sujet, à savoir, la restauration des régions dévastées, certains faits se présentent immédiatement. Pendant quatre ans, dix des quatre-vingt-dix départements de la France ont servi de théâtre à la guerre et subi les coups les plus violents du conflit. Dans ces dix départements, nombre de cités, de villes et de villages ont été, soit en partie, soit totalement, détruits et des étendues considérables de terres arables fertiles ont été gaspillées. Il s'est fait peu de chose pour la reconstruction des maisons, la réoccupation et la culture de la terre dans les deux ans qui se sont écoulés après la fin de la guerre.

Pour la réhabilitation immédiate de ces régions dévastées, l'Allemagne a, à plusieurs reprises offert sa main-d'œuvre, les conseils de ses experts et son aide matérielle. Ces offres n'ont pas été acceptées. Elles n'ont pas même fait l'objet d'échanges diplomatiques. Il n'est pas difficile d'en voir la raison.

"Quelque curieux que cela puisse paraître, il n'existe en France qu'un mince degré de confiance dans la restauration des régions dévastées. Des indemnités anticipées ont été données aux anciens occupants du sol et ces occupants se sont établis dans d'autres parties du pays et y demeurent. Le sauvetage du matériel de guerre abandonné et le débâtement des territoires de guerre ont été entrepris par des groupes influents de promoteurs que ne font aucun effort pour accomplir leurs contrats. Le fait qu'une opinion influente en France voit dans les régions dévastées une raison d'agitation politique qui a toujours fait une profonde impression sur l'esprit du peuple de France et sur les étrangers a une importance portée sur le problème.

Le gouvernement allemand ne désire pas voir se perpétuer la haine entre les nations. C'est dans ce but qu'il a l'intention de présenter de nouvelles propositions sur le sujet au gouvernement de la France, propositions dont les détails sont actuellement étudiés et qui font le sujet des discussions des ouvriers d'Allemagne.

Si le gouvernement de la France nourrit des objections contre l'emploi de nombre d'ouvriers allemands dans les régions qui sont reconstruites le gouvernement d'Allemagne se tient prêt à offrir à la France ses bons offices et ses ressources sous quelque forme que ce soit qui pourrait être acceptable.

"Au sujet de la deuxième considération, à savoir, l'établissement immédiat par l'Allemagne d'une somme d'argent comptant en change étranger, de proportions importantes, il est évident que l'Allemagne ne peut remplir cette obligation que par des augmentations considérables de ses exportations. Le mémoire préparé par les experts économiques de l'Allemagne pour usage à la conférence de Londres démontrait combien énorme cette augmentation dans les exportations de l'Allemagne serait de toute nécessité si des sommes considérables devaient être obtenues et la menace que cette grande augmentation constituerait pour la vie économique de ces pays. En concédant ce point, il reste de plus que les sommes nécessaires en argent comptant ne pourraient être immédiatement trouvées.

"D'autres considérations ont été avancées en différents temps. En outre, la proposition que nos anciens adversaires dans la grande guerre participent aux revenus de l'industrie allemande, soit en prenant des parts dans les actions de capital des compagnies allemandes, soit sous autres formes de profits.

"Une telle proposition ne rapporterait que des marks en papier-monnaie sans aucune valeur aux créanciers étrangers. En vérité les gouvernements alliés et associés ont refusé des propositions dans le traité de Versailles en prenant pour eux-mêmes une première hypothèque sur la richesse totale et sur les ressources de revenus de la communauté et des états allemands. De plus le gouvernement alliés et associés dans leurs délibérations de Paris se sont réservés la décision sur la chance que pourrait avoir l'Allemagne d'obtenir des crédits à l'étranger parce que l'Angleterre et la France sont elles-mêmes en dette au-delà de leur capacité et l'octroi d'un crédit à l'Allemagne par une puissance neutre est bloqué par une hypothèque générale.

"Un emprunt international en faveur duquel les gouvernements alliés et associés feraient disparaître l'hypothèque générale constitue la seule solution du problème. Le gouvernement de l'Allemagne est prêt à offrir les garanties nécessaires pour la sûreté de cet emprunt. Il est de l'opinion du gouvernement allemand que si un emprunt était convenablement organisé et présenté et si ceux qui ont échappé à la taxe recevaient l'amnistie générale, des sommes considérables de capital allemand qui ont été secrètement retirées d'Allemagne, pourraient être recueillies pour l'emprunt et par conséquent seraient à la disposition des réparations.

Il a été répété par les gouvernements alliés et associés que la situation de l'Allemagne est meilleure que celle des pays alliés et associés, à cause du fait que l'Allemagne n'a aucune dette étrangère. L'Allemagne ne serait pas réfractaire à assumer l'obligation de l'intérêt et l'amortissement des dettes étrangères des puissances alliées et associées dans la limite de sa capacité, si cette mesure était acceptée par les gouvernements alliés et associés et par leurs créanciers.

"L'Allemagne est prête à accepter toute proposition qui paraît possible, pour la solution des problèmes financiers et économiques de l'Europe. Elle inviterait à faire examiner sa capacité à payer par des experts indépendants de préjugés. Il est de l'opinion de l'Allemagne que le poids lourd de la dette maintenant portée par tous les états qui ont pris part à la guerre et les dommages qui ont été faits au cours de la guerre ne peuvent être imposés sur les épaules d'un seul peuple. L'Allemagne croit aussi qu'une politique de dureté et d'oppression ne rapporterait pas la reconstruction de la vie économique internationale et que ce n'est que par le moyen d'une paisible discussion et par l'entente, que cette reconstruction pourra être obtenue.

Le gouvernement allemand considère comme important de donner avec une solennelle insistance, l'assurance que pour sa part il est honnêtement consentant à suivre le sentier qu'il a suggéré.

M. WOODROW WILSON IDEALISTE
M. A. Rives Hall, C.R., a parlé, hier, devant le Club des Femmes Libérales, au Club de Réforme, de Woodrow Wilson, idéaliste. La réunion était présidée par A. McMaster, qui a présenté le conférencier à l'audience dans les termes les plus élogieux.

M. Hall, dans sa conférence, a déclaré que M. Wilson était un profond idéaliste, mais que plusieurs de ses idées avaient du bon et qu'elles n'étaient pas à rejeter. Les historiens sauront le reconnaître plus tard. Il a analysé ensuite la ligne de conduite suivie par l'ex-président devant la Ligue des Nations, puis lors de la signature du traité de Versailles. Son attitude a soulevé bien des critiques, mais elle ne pouvait être meilleure dans la circonstance.

HOMMAGES DES CELIBATAIRES A M. I. VAUTRIN, M.P.P.

(Suite de la dernière page)
fert par M. Dutaud, et des applaudissements prolongés accueillirent les premières paroles du héros de la soirée qui fut l'orateur suivant.

M. IRENEE VAUTRIN

Le distingué député de St-Jacques fit d'abord remarquer après avoir remercié les membres de l'Association des Célibataires de Montréal de l'honneur qu'ils lui font en l'invitant à une aussi belle fête intime, qu'il ne s'est agi, à Québec, au cours de la dernière session, et en autant que les célibataires étaient concernés, que d'amender une loi dont la portée était grandement préjudiciable aux droits d'une classe qui, certainement, mérite plus d'égards et plus d'appréciation.

M. Vautrin se dit encore heureux de conserver le titre de célibataire et surtout de combattre pour eux et sur une remarque faite bien à propos, il ajouta qu'il ne délaierait ses amis du célibat que quand leur cause serait complètement gagnée.

"On a dit, continua l'orateur, que par le passé, les célibataires avaient été très maltraités, surtout vers les quinze et seizième siècles. On reconnaît ensuite leurs mérites et jusqu'en 1918 on les laissa vivre en paix. Ce régime ne devait pas durer et c'est alors que des gens peu au courant des faits et s'imaginant que les célibataires ne remplissaient pas leurs devoirs de citoyens, résolurent de s'adresser à la Législature pour obtenir qu'ils soient taxés. Etait-ce là un caprice ou un désir de se venger du fait que les célibataires bénéficiaient d'une tranquillité et d'un bien-être dont peut-être ils étaient jaloux, mais il n'arriva pas moins que ces gens virent leur requête accordée.

Cette mesure, mise en vigueur par nos autorités municipales, était très injuste, et l'on vit bientôt en cette ville, naître une organisation dont le but essentiel était de combattre la taxe de dix dollars prélevée chaque année des célibataires et de revendiquer les droits de ces derniers à l'électorat.

La lutte se poursuivit, lente, mais effective et c'est avec plaisir que M. Vautrin se réjouit avec ses camarades de ce premier pas fait, au cours de la dernière session, vers la victoire qui couronnera les efforts et la persévérance de chacun.

M. Vautrin rappela ensuite brièvement les circonstances qui accompagnèrent l'adoption, par la Législature, en 1918, d'un amendement à la Charte municipale de Montréal, accordant à cette municipalité de prélever une taxe annuelle n'excédant pas dix dollars, sur chaque célibataire résident, travaillant ou possédant une place d'affaires dans ses limites, et ce, à l'exception des célibataires appartenant aux communautés religieuses.

"Les autorités municipales, dit M. Vautrin, se servirent des cartes de l'enregistrement national pour atteindre tous ceux que cette loi frappait. Les recettes, pour 1918, furent de \$117,000. On protesta de tous côtés, et l'on ne cacha pas son indignation.

En 1919, l'on ne put se procurer les cartes de l'enregistrement et alors la perception de la taxe devint plus difficile. On attendit à 1920 et c'est ainsi qu'aujourd'hui on réclame des malheureux célibataires, le montant de la taxe, pour deux années.

"L'Association politique des Célibataires commença alors sa campagne et l'on vit bientôt me prier d'être votre intermédiaire auprès du gouvernement provincial, pour faire cesser ce regrettable état de choses.

La tâche, bien que difficile, ne me parut pas trop lourde, puisque j'étais intéressé en la matière. Je me mis donc de la partie, et encourageai par votre sincère appui, je ne reculai pas devant les difficultés nombreuses qui, comme toujours ne manquent pas d'entraver le succès d'une bonne et juste cause."

Ici, M. Vautrin déclara qu'après avoir étudié les différents projets de Charte qui furent soumis au gouvernement, il jugea bon, constatant que les projets préparés et soumis contenaient encore la clause ayant trait aux célibataires, laquelle n'était pas changée, de proposer un amendement devant le Comité des Bills Privés.

Cet amendement consistait à ajouter les mots suivants à l'article 364B, de la Charte: "Cette taxe (celle de dix dollars sur les célibataires) ne sera prélevée que de ceux qui ne payent pas à la Cité, une taxe d'au moins dix dollars, à l'exception de ceux qui appartiennent à une communauté religieuse."

L'amendement fut adopté à l'unanimité. Les raisons que fit valoir le député de Saint-Jacques, furent les suivantes: les célibataires ne méritent pas qu'on les punisse en leur imposant une surtaxe, parce qu'en maintes circonstances l'on a prouvé qu'ils étaient très utiles et que d'ailleurs, ils ont toujours existé; 2^e—Les célibataires doivent exister et savent accomplir leurs devoirs, et lorsque requis, ils prouvent, et le fait s'est produit, lors de la déclaration de la loi de conscription, qu'ils ne reculent pas devant leurs obligations; 3^e—Les célibataires sont quelqu'un, puisque les autorités fédérales ont décidé de leur imposer une taxe sur leur revenu.

Après avoir expliqué les motifs qui guidaient ses efforts, M. Vautrin déclara que l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, s'était toujours montré très sympathique envers les célibataires de Montréal.

On ne peut donc pas le rendre responsable de ce qui est arrivé.

D'un autre côté, sa conduite, aux Etats-Unis, ne peut être blâmée, et tous devraient lui en être reconnaissants. M. Hall a touché aussi quelques mots de politique de neutralité suivie par le président Wilson. Il a blâmé ceux qui avaient critiqué l'attitude du président Wilson alors, oubliant le grand rôle joué de ce temps-là par les Etats-Unis.

Le conférencier fut remercié en termes des plus gracieux et fut vivement applaudi à maintes reprises.

LA COUPE STANLEY RESTE DANS L'EST

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Vancouver, C.A., 4. — La coupe Stanley, emblème du championnat de hockey professionnel mondial, demeurera dans l'Est encore une année. Les Sénateurs d'Ottawa ont défendu le trophée avec succès contre les millionnaires de Vancouver en remportant la cinquième partie décisive par un score de deux points contre un, ce soir. La partie se jouait d'après les règles de l'Ouest, sept joueurs. Environ dix mille personnes assistaient à la joute.

"Les célibataires, dit M. Vautrin, devraient, il me semble, être satisfaits, maintenant de leur sort et apprécier ce qu'a fait pour eux la Législature de Québec."

Avant de terminer son intéressante allocution, le député de Saint-Jacques, en réponse à une question qui lui posait, hier soir, un quotidien français, déclara que quel que soit le projet de Charte qu'adopterait la population montréalaise, lors du prochain referendum sur cette question, l'amendement qui vient d'être adopté par la Législature en faveur des célibataires n'en souffrirait aucunement et restera ce qu'il est.

Au nom des convives, M. le notaire Emile Massicotte remercia sincèrement M. Vautrin du travail qu'il a accompli en faveur des célibataires de Montréal. C'est un nouveau succès que vient de remporter ce jeune député et en à juger par ses débuts dans la carrière politique, tous lui prévoient de brillantes destinées.

Le major Aymé Grothe, vice-président du Club Canadien, souhaita au héros de la fête et aux convives une très cordiale bienvenue. Il est heureux de s'associer au mouvement entrepris par l'association des célibataires de Montréal à qui il souhaite le plus grand succès dans ses entreprises.

D'autres allocutions furent ensuite prononcées par MM. Lionel Coviensky, le Dr Henri Dorval et Charles Holmes, et les convives se séparèrent ensuite, emportant avec eux un très agréable souvenir de cette joute festive donnée en l'honneur du jeune et populaire député de Saint-Jacques à la législature.

Parmi ceux qui assistaient à cette fête on remarquait: MM. A. Bédard, Gustave Adam, Geo. Ed. Plamondon, P. H. Mondoux, le Dr L. P. Savé, Emery Phaneuf, le notaire Emile Massicotte, Gustave Valois, le Major A. P. Grothe, Léo M. Dionne, le Dr Henri Dorval, Emile Lanthier, Lionel Coviensky, T. Ph. Brail, Aymé Lafontaine, Maurice Goudreau, E. Godin, H. Lapierre, Eug. Poitras, H. Fournier, F. G. Godeau, Jr. P. Ouellette, Ern. Duckett, E. Gariépy, L. H. Hébert, G. Monst, le Dr P. A. Robichaud, E. D. T. White, W. Lacue, A. B. Doray, Gustave Dutaud, Romeo Poirier, Charlie Holmes et plusieurs autres.

M. Ernest Lapointe dit qu'il n'a pas l'intention de discuter, ou d'établir des faits. M. Parent a pleinement exposé cet aspect. Il veut seulement appuyer cette résolution et plaider la cause des innocentes victimes.

"Du fait que l'autorité militaire s'est substituée à l'autorité civile, il a été établi par un tribunal qui a tenu une enquête, que la responsabilité de la corporation de la ville de Québec se trouvait complètement dérogée. D'autre part, il y a eu des pertes de vies et des blessés. Il s'agit de rendre justice à ces gens. Il est également prouvé que les gens pour lesquels on demande des indemnités ne sont pas des émeutiers. Il rappelle que l'an passé, on avait assimilé la perte de vie humaine ou les blessures aux pertes matérielles. — pertes que le gouvernement a indemnisées lorsqu'il a été établi qu'elles étaient bien fondées."

Dans l'opinion de M. Lapointe, les blessés et les parents des tués ont aussi droit à une indemnité. Il croit qu'il vaut la peine de tenir une enquête sévère afin de rendre justice à qui de droit. C'est une dette d'honneur, si ce n'est pas une question de stricte légalité.

M. Pierre Casgrain relate les faits dans l'affaire du jeune Edouard Tremblay. Ce dernier était étudiant à l'Ecole Technique, il était de passage à Québec, en visite chez des parents. Il a été frappé de plusieurs balles, mais pas mortellement. A l'enquête, un médecin a déclaré qu'il n'avait aucune raison de mourir des blessures reçues. Il n'a pas reçu les soins que requerrait son état. Il est mort le lendemain.

Le député de Montmorency-Charlevoix déclare que ce n'était pas un émeutier. C'est une innocente victime. Il demande que le gouvernement accorde une compensation à sa mère.

Pour fortifier sa cause, il rappelle que, lors des troubles de 1837, les victimes furent indemnisées. Même au Mexique, Obregon a décidé d'indemniser les personnes qui eurent à souffrir des pertes pendant les guerres civiles dans ce pays.

Le Dr Bédard, prit ensuite la parole, suivit par plusieurs autres députés qui ont traité des émeutes de Québec. La Chambre s'est ajournée tard dans la soirée.

ECHO DES EMEUTES DE QUEBEC DE 1918

(Suite de la première page)
Proposé par M. George Parent, appuyé par M. Ernest Lapointe: Résolution: — La Chambre est d'avis qu'une indemnité devrait être payée aux victimes innocentes qui, au cours des soldisant émeutes de Québec (1918) ont été tuées ou blessées par les soldats de Sa Majesté.

L'an passé M. Parent fit adopter une résolution à la même fin.

M. GEORGES PARENT

Après cet exposé des faits dans leur éloquent simplicité, le ministre de la Justice fut si vivement impressionné qu'il promit de faire étudier cette question. Il n'y a rien eu de fait pendant les vacances parlementaires, de sorte qu'il se voit dans la nécessité d'y revenir une fois encore.

Le secrétaire d'Etat a feint de n'avoir pas reçu de communications de la part des blessés au cours des troubles à Québec, ou encore des familles des personnes tuées. Il y a eu des correspondances échangées entre plusieurs personnes, le premier ministre de la Milice et autres personnes autorisées.

M. Parent mentionne plus particulièrement le cas de M. Alfred Mercier. Le député de Québec-Ouest, croit que le ministre de la Justice a traité cette grave question "à la légère", et comme de peu d'importance. "On se souvient des circonstances, dit-il; il y a eu des blessés et des tués, nous demandons tout simplement que cette question soit étudiée par des personnes désintéressées et que justice soit rendue aux innocentes victimes."

"En cette circonstance, le gouvernement a pris sur lui de se substituer à l'autorité civile, on a établi un régime militaire. En fait les troubles n'étaient pas graves, il s'agissait de l'affaire de quelques émeutiers. La presse du pays grossit l'incident pour satisfaire les besoins de certains gens."

M. Parent cite ensuite des cas. Un nommé Lecours était à fermer son magasin, les soldats entrent, lui infligent de mauvais traitements, pillent et s'emparent de l'argent dans la caisse. Il a fait une réclamation qui n'a pas été considérée.

M. Joseph Blouin a été blessé. Ses blessures lui enlèvent 50 p.c. de son aptitude à gagner sa vie. Un nommé Edouard Tremblay, jeune étudiant, a été tué, MM. H. Bergeron et A. Buisson, tous deux mariés ont été tués. M. Ovide Drouin a été blessé. Il a eu la jambe amputée, ce qui lui enlève 50 p.c. de ses aptitudes à gagner sa vie.

M. Parent dit que l'an passé, il aurait pu insister sur le fait que les soldats maltraitèrent un prêtre qui courait à secourir des blessés. Il a lui-même été sujet aux caprices de cette petite soldatesque.

Il est admis de tout le monde, qu'il n'y a pas de plus paisibles sujets que ceux de la cité de Québec. Il croit que le ministre de la Justice devrait prendre sérieusement la chose en mains. Il croit que cette question relève du gouvernement fédéral.

M. ERNEST LAPOINTE
M. Ernest Lapointe dit qu'il n'a pas l'intention de discuter, ou d'établir des faits. M. Parent a pleinement exposé cet aspect. Il veut seulement appuyer cette résolution et plaider la cause des innocentes victimes.

"Du fait que l'autorité militaire s'est substituée à l'autorité civile, il a été établi par un tribunal qui a tenu une enquête, que la responsabilité de la corporation de la ville de Québec se trouvait complètement dérogée. D'autre part, il y a eu des pertes de vies et des blessés. Il s'agit de rendre justice à ces gens. Il est également prouvé que les gens pour lesquels on demande des indemnités ne sont pas des émeutiers. Il rappelle que l'an passé, on avait assimilé la perte de vie humaine ou les blessures aux pertes matérielles. — pertes que le gouvernement a indemnisées lorsqu'il a été établi qu'elles étaient bien fondées."

Dans l'opinion de M. Lapointe, les blessés et les parents des tués ont aussi droit à une indemnité. Il croit qu'il vaut la peine de tenir une enquête sévère afin de rendre justice à qui de droit. C'est une dette d'honneur, si ce n'est pas une question de stricte légalité.

M. Pierre Casgrain relate les faits dans l'affaire du jeune Edouard Tremblay. Ce dernier était étudiant à l'Ecole Technique, il était de passage à Québec, en visite chez des parents. Il a été frappé de plusieurs balles, mais pas mortellement. A l'enquête, un médecin a déclaré qu'il n'avait aucune raison de mourir des blessures reçues. Il n'a pas reçu les soins que requerrait son état. Il est mort le lendemain.

Le député de Montmorency-Charlevoix déclare que ce n'était pas un émeutier. C'est une innocente victime. Il demande que le gouvernement accorde une compensation à sa mère.

Pour fortifier sa cause, il rappelle que, lors des troubles de 1837, les victimes furent indemnisées. Même au Mexique, Obregon a décidé d'indemniser les personnes qui eurent à souffrir des pertes pendant les guerres civiles dans ce pays.

Le Dr Bédard, prit ensuite la parole, suivit par plusieurs autres députés qui ont traité des émeutes de Québec. La Chambre s'est ajournée tard dans la soirée.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau, No 78, rue Saint-Jacques.

ME CHARLES LAURENDEAU EST SATISFAIT DE LA DECISION

La ville de Montréal a obtenu ce qu'elle réclamait dans l'affaire du téléphone. — Montréal sur le même pied que Toronto. — Le taux par appel.

Malgré l'augmentation de dix p.c. accordée à la Compagnie Bell par la Commission des Chemins de fer, le tarif du téléphone baissera dans certains cas par suite de la décision du tribunal de ramener à ceux de Toronto les taux en vigueur à Montréal. Le public a gagné en plus d'ajourner pour le moins la détermination du tarif d'après le nombre d'appels. La commission des chemins de fer n'a consenti encore que temporairement l'augmentation de dix p.c.

M. Charles Laurendeau, C.R., qui a représenté à la Commission des Chemins de fer la Cité de Montréal, et l'Union des municipalités, s'est déclaré satisfait des résultats de la décision. L'augmentation de dix p.c. équivaut à une baisse pour les services privés et au statu quo pour les services d'affaires et la compagnie du téléphone n'a pas gagné à faire calculer le tarif sur l'usage que l'on fait du téléphone. La compagnie, a expliqué M. Laurendeau, demandait de faire payer, dans le cas du service d'affaires, quatre sous par appel, au-delà du chiffre limite de douze cents appels par année. Ce qui ne signifiait rien moins que le double et le triple du tarif actuel, car quelle maison d'affaires n'a pas plus de quatre

THEATRES ET REUNIONS

Château Canadien-Français. — La Râle, par Henry Bernstein.
Théâtre National. — Tu feras pas, revue de Paul Gury.
Hôtel Majestic. — 5ème semaine des Tumbelle, dans "Biff, Bing, Bang".
Orpheum. — Comédie: "The Cave".
St-Denis. — 5ème acte de "Mignon".
Théâtre de la Cité. — "Chicken".
Princesse. — Vaudeville de choix: dix excellents numéros.
Louise. — "Fads and Fancies", jolies danses; Edith Bennett, dans "Silk Hooley".
Gaiety. — Burlesque: "Hits and Bits".
Casino-Triples. — Cinéma: Constance Talmadge, dans "Les affaires de maman" et Justine Johnston, dans "Blackbirds".

ASSEMBLÉES
Au Club de Réforme. A 630 hrs. dîner-causette de l'Association des Femmes de Montréal. Sujet: "Le rôle économique du mari".
A l'Hôtel Viger. A 730 hrs. banquet annuel de l'Association des Bijoutiers du Québec.
A 815 hrs. Conférence de l'Union St-Joseph, sur "Les tramways de Montréal".

L'HON. M. TASCHEREAU A SHERBROOKE

Sherbrooke, 4 — C'est lundi, le 11 courant, à 3 heures 25 de l'après-midi, que l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, arrivera à Sherbrooke où il sera l'hôte de la ville et l'invité des Chambres de Commerce Associées des Cantons de l'Est.

Le premier ministre visitera, dans l'après-midi, quelques principales usines locales et le soir, à 6 heures 30, il sera l'hôte d'honneur à un banquet donné par les Chambres Associées. Parmi ceux qui l'accompagneront sont les honorables W.-G. Mitchell, trésorier provincial, et J.-E. Perrault, ministre de la colonisation, MM. J.-H. Lemay, M.P.P., Sherbrooke; F. N. McCrea, M.P., Sherbrooke; C. E. Desjarlais, M.P.P., Compton; W.-S. Bullock, M.P.P., Sherbrooke; A. J. Bissonnet, M.P.P., Stanstead; J.-E. Rheault, M.P.P., Wolfe; J.-H. Villars, Cowansville, et Son Honneur le maire D.-O.-E. Denaault.

Les ministres de la province arriveront à 3 heures 25 de l'après-midi, ce qui leur permettra de visiter les industries de la ville, après une courte visite à l'Assemblée des Chambres de Commerce Associées des Cantons de l'Est. Ce sont la Chambre de Commerce de Sherbrooke et celles des Cantons de l'Est qui se sont chargées de cette réception.

L'APPLICATION DE LA LOI DES NARCOTIQUES

L'Association Pharmaceutique de la Province de Québec donnera un dîner demain, à 1 heure p.m., au Viger. M. F. W. Cowan, chef du Bureau de Santé à Ottawa, donnera une causerie sur l'application pratique de la loi des narcotiques.

ASSEMBLEE DES PETITS COMMERÇANTS

L'Assemblée régulière de l'Association Protectrice du Petit Commerce (Inc.) aura lieu mercredi, le 6 avril, au Monument National, chambre No 6, à 8 heures p.m. Tous les membres sont cordialement invités.

LE BANQUET DES HOMMES D'AFFAIRES DE L'EST

Le 28ème banquet annuel des hommes d'affaires de la partie est de Montréal aura lieu, cette année, mercredi, le 20 avril courant, suivant la décision prise par les organisateurs. Le banquet sera sous la présidence de l'hon. Napoléon Séguin, député de la division Sainte-Marie à la Législature et ministre sans portefeuille, du cabinet Taschereau. On est assuré de la présence de nombre de ministres et de députés, tant provinciaux que fédéraux.

Le banquet aura lieu, cette année, à l'hôtel de tourisme "Montréal-Est", dirigé par MM. Blondin et Corbeil, qui sont déjà à l'œuvre pour préparer un menu qui ne le cèdera en rien à celui des banquets précédents.

Ce banquet des hommes d'affaires de la partie est est toujours une époque dans les annales de cette partie de la ville, et c'est avec plaisir qu'on anticipe déjà le plaisir d'assister à ces agapes annuelles où les questions du développement de l'est sont toujours si vivement discutées.

ne d'aujourd'hui et de demain.

Les gages de la main-d'œuvre agricole

(épêche de la Presse Canadienne)
Winnipeg, 4. — Les fermiers de l'Ouest vont payer cette année de 25 à 30 pour cent de moins que l'an dernier aux garçons de ferme. Les gages actuels sont cotés de \$40 à \$60 par mois avec pension et il semble que \$50 sera la moyenne offerte pendant le temps des semailles. Quelques fermiers se disent incapables de payer davantage jusqu'à la récolte du mois.

On dit qu'il n'y a pas de surplus de main-d'œuvre agricole.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

HOMMAGES DES CELIBATAIRES A M. IRENEE VAUTRIN, M.P.P.

En reconnaissance des démarches heureuses faites en leur faveur auprès de la Législature par le jeune député de la division St-Jacques, les célibataires de la métropole lui ont offert, hier, un joli dîner intime au Club Canadien. — Allocutions.

Les membres de l'Association politique des Célibataires de Montréal ont rendu hier soir, un bel hommage de reconnaissance au dévoué et sympathique député de la division St-Jacques à la Législature, M. Irénée Vautrin, au cours d'un joli dîner intime offert en son honneur au Club Canadien.

Une centaine de convives avaient pris place autour des tables richement garnies et le plus vif entrain n'a cessé de régner durant toute la soirée qui se passa d'une façon très agréable.

La fête était sous la présidence de M. le Dr Stephen Langevin. Après qu'on eut fait honneur aux mets succulents qui furent servis, de brèves mais intéressantes et attrayantes allocutions furent prononcées, notamment, par le héros de la fête et M. le Dr Stephen Langevin, E.-D. Twite, Gustave Dutaud, Lionel Coviensky, Emery Phaneuf, le notaire Emile Massicotte, le Dr Henri Dorval, Charlie Holmes et plusieurs autres.

Le président, le Dr Stephen Langevin rappela brièvement qu'il y a plusieurs siècles, les célibataires subissaient un sort qui n'était pas beaucoup plus acceptable que celui dont ils subissent le joug actuellement surtout à Montréal. Heureusement que peu après la fin du dix-huitième siècle, leurs droits furent reconnus et qu'on leur rendit enfin ce témoignage qu'ils pouvaient, malgré leur attachement au célibat, rendre d'appréciables services à leurs concitoyens, dans leur sphère respective. Depuis ce temps, la situation des célibataires s'est quelque peu améliorée, mais ici le président se plaça à reconnaître, que si ce n'est été les efforts de M. Irénée Vautrin, celle des célibataires de Montréal n'aurait pas moins souffert d'une législation injuste à leur égard, dictée par nos autorités municipales.

Le Dr Langevin invita alors M. Gustave Dutaud, avocat et conseiller légal de l'Association politique des Célibataires de Montréal à prendre la parole.

M. Dutaud rend hommage au mérite du distingué député de St-Jacques à la Législature, qui, bien que jeune, s'est déjà affirmé, c'est le souhait de tous, qu'il continuera son ascension dans la carrière, ce qui sera la juste récompense de son talent et de l'énergie qu'il déploie au service des siens.

M. E.-D. Twite, vice-président de l'Association politique des Célibataires de Montréal seconda le toast officiel.

A suivre à la page 7)

LE DISTRICT CENTRE DEMANDE D'EXPROPRIER CES TERRAINS

La commission scolaire du district Centre recommande au bureau central, à son assemblée d'hier, de faire exproprier six terrains, rue Bercy, pour la construction d'une école. — L'achat du charbon pour la prochaine saison.

La commission scolaire, district centre, a tenu, hier après-midi, son assemblée régulière sous la présidence de M. l'abbé A. Corbeil. Les principales questions discutées au cours de la séance furent l'expropriation de certains terrains situés rue Bercy pour la construction d'une école et d'une résidence pour le personnel enseignant de cette école, et l'achat de la quantité de charbon nécessaire pour la prochaine saison des froids.

Les écoles qui sont sous la direction de la commission du district centre consomment chaque année environ trois mille tonnes de charbon par an et plus à peu près quatre cents tonnes de charbon mou. Cette quantité a été répartie entre différents fournisseurs. En ce qui concerne l'achat du bois, on n'a pas pris de décision encore, préférant attendre à une date ultérieure pour le faire, car il pourra se produire des changements d'ici là.

La question d'expropriation de terrains amena une vive discussion entre les Drs Poissant, Denis, Daigle et M. Miller, le secrétaire. Il s'agissait de l'achat de terrains pour les constructions plus haut mentionnées. Ces terrains sont offerts en vente actuellement à 90 sous le pied; la commission fut d'avis que ce prix était un peu élevé et qu'il ne pouvait être accepté au premier abord. Le Dr Poissant sur tout fit remarquer que l'on ne pourrait pas procéder à l'achat de ces terrains sans que l'on procède d'abord à leur expropriation. Les parties intéressées nommeraient chacune leur arbitre, un juge de la Cour Supérieure en nommerait un troisième, et l'on se conformerait à leur décision.

Après une vive discussion qui dura plus d'une demi-heure, la commission décida finalement de recommander au bureau central l'achat de quatre terrains pour la construction d'une résidence pour le personnel enseignant, et de six autres terrains pour la construction d'une école, lesquels terrains ne devront être obtenus que par voies d'expropriation. Ces dix terrains sont tous situés rue Bercy et sont voisins les uns des autres.

Il avait été question d'abord de n'acheter que six terrains, mais il fut reconnu que ce n'était pas suffisant pour les constructions que l'on veut ériger. C'est la raison qui requiert l'achat de quatre autres terrains.

Au nombre des correspondances soumises, M. Miller a produit une communication de la Montreal Light, Heat and Power Company qui s'offrait de fournir une certaine quantité de combustible à la commission tout en lui procurant certains avantages. Cette proposition sera reconsidérée plus tard.

Une institutrice adressait aussi une lettre au bureau central dans laquelle elle recommandait d'accorder des prix à la fin de l'année, aux élèves qui auraient exécuté les meilleurs travaux littéraires sur les moyens les plus efficaces à prendre pour prévenir les incendies et les conflagrations.

Les commissaires ont été d'avis que c'était une bonne idée, et qu'ils y reviendraient plus tard.

De leur côté, les Vétérans de la Grande Armée demandaient au bureau central de s'adresser à la ville de faire poser des pancartes dans les rues, portant des conseils aux conducteurs de voitures ou de camions quelconques d'agir avec prudence, afin d'éviter les accidents. "Si ça ne nous coûte rien, remarqua M. l'abbé Corbeil, je ne vois pas pourquoi nous nous opposerions à cette démarche". Les autres furent du même avis, mais on n'a pas pris de décision.

Production a aussi été faite d'une correspondance de la Supérieure des Soeurs de Jésus-Marie, de l'école de la rue Frontenac, qui demande la reconstruction de cette école la plus tôt possible.

M. Hamelin, l'un des instituteurs au service de la commission, demandait encore par lettre l'obtention d'un congé s'étendant jusqu'au mois d'octobre de cette année. Sa demande lui a été accordée, mais il ne recevra pas de salaire pendant ce temps. M. Hamelin s'en va en Chine en compagnie de M. l'abbé Caillé, après lequel il remplira les fonctions de secrétaire. M. l'abbé Caillé s'occupe de l'éducation des enfants chinois. "C'est une preuve que nos instituteurs sont bien rémunérés, pour se permettre d'aussi beaux voyages", déclara un des commissaires. On lui déclara que les frais du voyage étaient remboursés par le gouvernement chinois lui-même et qu'il n'en coûterait pas un seul sou à M. Hamelin.

On a encore donné connaissance des rapports des inspecteurs des écoles du soir et du jour, relatifs au nombre des écoles, des classes, des professeurs, de leurs salaires, et faisant connaître en outre le chiffre de l'assistance moyenne dans chacune de ces écoles. Ces rapports ont été déclarés satisfaisants.

Quant à l'approvisionnement du charbon, on l'a confié à des fournisseurs du district. Les prix d'achat tels que soumis par ces fournisseurs varieront entre \$16 et \$10.25 suivant que le charbon sera mou ou dur.

LA PROVINCE DOIT A SES GOUVERNANTS SA PROSPERITE

L'hon. M. Walter Mitchell, présent au banquet du Montreal Real Estate Board, rappelle l'oeuvre efficace accomplie par le gouvernement Gouin. — Les courtiers en immeubles affiliés au Board of Trade.

M. Fitz-James Browne, président de la Maison Browne, Ltée, convia hier soir à un banquet, à l'Hôtel Queen's les courtiers en immeuble, nouvellement organisés en Montreal Real Estate Board, affilié au Montreal Board of Trade.

L'honorable M. Walter G. Mitchell, trésorier de la province, était présent, ainsi que les représentants de la ville, de la Chambre de Commerce et du Board of Trade. M. Browne avait invité un grand nombre de personnes.

M. Fitz-James E. Browne a présidé le banquet. Auparavant pris place à la table d'honneur, l'honorable Walter Mitchell, les échevins Thos. O'Connell, représentant le maire de Montréal, Lyon W. Jacobs, MM. Paul Lacoste, C.R., représentant la Chambre de Commerce, F. J. Laverty, C.R., J. Stevenson Browne, P. J. McCaffrey, John Hyde, le major Geo. Washington Stephens, A. C. Lyman, représentant le Board of Trade, J. W. Bessie, C. B. Hart, K. D. Church, président du Builders' Exchange, H. B. Henwood, H. R. Gray et U. H. Dandurand vice-président du Montreal Real Estate Board.

L'honorable M. Mitchell a prononcé le principal discours. M. Mitchell a parlé en qualité de trésorier provincial. L'oeuvre du gouvernement se rattache intimement à l'action des courtiers et contribue, s'il est bon, leur prospérité. C'est la thèse même qu'a exposée, hier soir, l'honorable M. Mitchell.

M. Mitchell approuve l'idée de coopération qui a poussé à s'organiser pour la protection de leurs intérêts et ceux de la métropole les courtiers en immeuble de Montréal. Cette a présidé à tous les progrès. La prospérité de l'immeuble tient étroitement à la prospérité du gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

L'honorable M. Mitchell a prononcé ses auditeurs du Montreal Real Estate Board que le gouvernement provincial a été bon, et que, parce qu'il a été bon, la province apparaît sous un jour qu'envisait tout le reste du Canada.

Le gouvernement doit administrer la chose publique comme l'homme d'affaires ten commerce ou son industrie. L'équilibre doit s'établir au budget entre les recettes et les dépenses. Le gouvernement peut-il donc accéder à toutes les demandes qui lui sont faites? Le gouvernement n'a connu la prospérité que l'on suit en suivant cette politique. Il a épargné ainsi pendant ses quinze années un surplus de dix millions, tout en affectant aux oeuvres de prospérité de grandes sommes d'argent: sept millions à l'instruction publique, huit à neuf millions à l'agriculture, quatre

(A suivre à la page 7)

L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA

M. Godfroy Langlois, représentant de la province de Québec en Belgique, nous accorde, hier soir, une intéressante entrevue sur les relations commerciales entre notre pays et la Belgique. — Le Canada français est mieux connu. — Avantages que nous avons déjà retirés.

M. Godfroy Langlois, ancien directeur du Canada et maintenant représentant commercial de la province de Québec en Belgique, est, comme on le sait, en visite à Montréal où il est revenu depuis quelques jours déjà. Très pressé depuis son retour, M. Langlois n'a pas eu une minute de repos. Il a rencontré les autorités provinciales puis visité sa famille dispersée dans plusieurs endroits de la province.

Il a consenti, hier soir, à recevoir notre représentant qui a eu avec lui une intéressante entrevue surtout le commerce entre la Belgique et la province de Québec, et généralement le Canada tout entier. Nous avons pu nous apercevoir que l'oeuvre qu'accomplissait M. Langlois en Belgique valait la peine d'être signalée, et cette fonction établie par le gouvernement provincial, sous l'administration de sir Lomer Gouin, n'a pas été sans apporter ses heureux fruits.

M. Langlois reste toujours l'homme affable que nous avons connu alors qu'il était à la tête de notre quotidien. Il a conservé son caractère jovial et des plus sociables, et c'est avec une franche amitié qu'il nous a reçu. Au physique, M. Langlois reste toujours le même, et il a conservé pour sa province un sentiment filial qui ne s'est jamais départi. Il aime cependant la civilisation européenne et compte s'y établir pour plusieurs années à venir sans toutefois dire adieu à son pays. Il admire le développement de Montréal au point de vue de l'intensité de la vie qu'il y a remarquée depuis son départ, il y a de cela près de dix ans. Il a constaté que Montréal était plus active, qu'elle revêtait le caractère d'une grande ville commerciale et industrielle. Ceux qui sont habitués d'y vivre ne remarquent pas toujours cette transformation, mais ceux qui ont cessé d'y habiter durant un certain nombre d'années et qui y reviennent s'en rendent facilement compte. Ils remarquent ce changement partout où ils vont.

L'entretien porte ensuite sur les relations commerciales avec la Belgique, relations qui ont été beaucoup transformées depuis que M. Langlois nous représente en ce pays, cela soit dit sans froisser son humilité. On sera en effet heureux d'apprendre que grâce à son travail, la Belgique a eu connaissance de l'existence du dollar canadien qu'on confondait facilement avec le dollar américain, à tel point que chaque fois qu'on achetait au Canada c'était avec le papier monnaie de nos voisins du sud. On fut aussi longtemps sous l'impression que le commerce canadien ne pouvait se faire que par l'entremise de l'Angleterre, mais cela n'existe plus aujourd'hui, et le commerce entre les deux pays, comme la France également, se fait directement entre les pays intéressés.

La Belgique s'est merveilleusement remise de la guerre. On sait que ce pays fut celui qui soutint le plus rude coup porté par les Allemands. Ses industries furent complètement ruinées, les Allemands comptant avoir pris la Belgique pour de bon avaient transplanté ses industries en Allemagne et ils en enlevaient tout

le matériel. Mais aujourd'hui on peut constater avec plaisir que l'industrie belge s'est relevée dans la proportion de 85 p.c., ce qui est un excellent pour tous les autres pays qui ont ressenti le coup de la guerre. Malheureusement, ce rétablissement n'a pas été sans avoir son contre-coup. On remarque aujourd'hui que la Belgique, à l'instar des autres pays d'Europe et d'Amérique, et cela à cause de l'état du change monétaire, doit faire face au chômage. Des la signature de l'armistice, la Belgique avait demandé à tous ses sujets de se remettre patriotiquement au travail, et chacun se

(A suivre à la page 4)

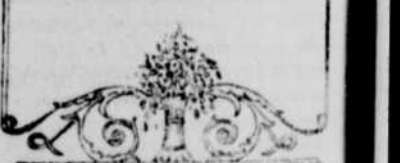


L'EMMAGASINAGE DES FOURRURES

Le moment est maintenant arrivé où vos fourrures d'hiver doivent être mises de côté. Ces fourrures, sous le nez, sont précieuses et méritent d'être conservées avec soin. Envoyez-les à notre magasin et nous les mettrons dans nos vitrines où elles seront efficacement protégées contre les mites, le feu, l'eau et les voleurs.

Sur appel téléphonique, notre vitrine passera chez vous. EST 2007.

Chas Desjardins & Co. Gâté par R. P. Denis Montréal



DECES

SENEGAL. — A l'Hôpital des Indes. Notre Dame de Grèce, le 2 avril 1921. L'âge de 89 ans. 1 mois et 10 jours de maladie. M. Louis-Henry Senegal, ancien secrétaire-trésorier de la Commission des chemins de fer.

Le service funéraire sera célébré à la chapelle de l'Hôpital à 8 hrs. 30 m. après midi et de 15 au cimetière de la Cité des Neiges, lieu de la sépulture.

Chas. C. de Lorimier
TEL. BELL EST 1254
Fleurs, Bouquets et Artifices
250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
(Près De Montigny)
Spécialité: Tributs floraux funéraires

PLACEZ VOS ASSURANCES FIDELITES DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY
(LIMITED, LONDON, ANG.)
FONDÉE EN 1845
HORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, 107, RUE SAINT-JACQUES
200, RUE ST-JACQUES, TEL. BELL 2007

LAURIER, Sa Vie Ses Oeuvres

Distribution spéciale par "LE CANADA" DEUXIEME COUPON

5 AVRIL 1921

Six coupons de dates consécutives et la somme de SOIXANTE-QUINZE CENTINS donne droit à un volume. Ajoutez 25c pour envoi par poste recommandée.